

# LE ROCHER

C'EST LE CHRIST

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



BULLETIN ROMAND  
DU DISTRICT DE SUISSE

F S S P X

N°105 :: FÉVRIER - MARS 2017





## ÉDITORIAL

Un des enjeux cruciaux de la présidentielle américaine était la Cour suprême des États-Unis. Avec un siège vacant<sup>1</sup>, elle était incapable de trancher les questions les plus sensibles du moment.

Une victoire de la candidate démocrate, Hillary Clinton, aurait bloqué la Cour suprême pour longtemps dans la culture de mort et la dictature de toutes les déviances.

A l'heure où des États restreignent le recours à l'IVG (cf. p. 36), l'élection de Donald Trump fut une bonne nouvelle car il s'est engagé à y nommer un juge pro-vie, pro-mariage et pro-famille. On espère qu'il pourra en nommer au moins un autre au cours de son mandat, donnant ainsi à la Cour suprême une majorité moins défavorable à la morale naturelle.

Chez nous, la France s'apprête à adopter une loi par laquelle la défense du droit à la vie deviendra une faute, un délit voire un forfait (cf. p. 15). Le principe – adopté par les hommes d'Église au nom de la dignité humaine – qui met l'erreur et la vérité au même niveau (cf. p. 7) est désormais dépassé : c'est l'inversion du bien et du mal !

abbé Claude Pellouchoud

(1) La Cour se compose de neuf sages nommés à vie par le président. Un siège est vacant depuis le décès d'Antonin Scalia en février 2016.

## SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

### PARTIE OFFICIELLE

- Lettre du Supérieur de district. . . . . 3
- La Lettre apostolique du pape François. . . 5

### LA PAROLE DE MGR LEFEBVRE

- Les principes de la révolution . . . . . 7

### VIE DE L'ÉGLISE

- A quelle église appartient le pape ? . . . . 11

### SOCIÉTÉ

- L'« entrave numérique » à l'avortement . . 15

### VIE DE LA TRADITION

- Journal de route du district. . . . . 19
- Action de carême 2017. . . . . 25
- Dans notre courrier. . . . . 28

### CHAÎNE DU ROSAIRE

- Histoire récente de la prière du rosaire . 31

### PETITE REVUE DE PRESSE

- Nouvelles de Suisse et d'ailleurs. . . . . 34

### UNE PAGE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

- Le "sola fide" et le "sola scriptura" de Martin Luther . . . . . 40

### TÉLÉGRILLES

- Découvrez un auteur et son livre. . . . . 48

### AGENDA

- Les pèlerinages du district de Suisse . . . 47

### VIE SPIRITUELLE

- Les retraites en Suisse romande. . . . . 50

### LA FRATERNITÉ EN SUISSE :

- Les prêtres et les prêtres de la FSSPX. . 51

### HORAIRE DES MESSES pour la Suisse

- occidentale . . . . . 52

Photos : couverture : Sœur Maria Gemma reçoit la croix (cf. p. 19) ; p. 35, le père carme Augustin-Marie du Saint-Sacrement (1820-1871) ; p. 46, Jean Ecolampade (1482-1531).

**Editeur** : Abbé Pascal Schreiber

**Rédaction** : **Le Rocher c'est le Christ**



Abbé Claude Pellouchoud  
Prieuré Saint-Antoine  
Avenue du Valais 14  
CH - 1896 Vouvry  
Tél. +41 (0)24 481 66 10  
**Mail** : rocher@fsspx.ch

## LETTRE CIRCULAIRE AUX FIDÈLES DE SUISSE



Bien chers fidèles,

Il y a 500 ans, Martin Luther niait la sacramentalité du mariage et le décrivait comme une « chose purement profane ». Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'État institua le mariage civil qui permet le divorce. L'« amour libre » fut propagé dans les années 1960 et, peu après, les moyens contraceptifs. Durant les 20 dernières années le lobby des homosexuels s'est renforcé et a fait passer de nombreuses lois qui mettent de plus en plus sur le même pied cette union contre nature et le mariage institué par Dieu. Le pape lui-même, avec « *Amoris Lætitia* », en vient à affaiblir la doctrine séculaire, intangible et venant de Dieu.

Ce ne sont que quelques points qui montrent combien la société s'éloigne toujours plus de l'ordre établi par Dieu. Je ne vais pourtant pas me lamenter ici mais vous remettre en mémoire, chers fidèles, en peu de phrases, les enseignements principaux de l'Église catholique sur le sacrement de mariage. La claire proclamation de la vérité est une œuvre de miséricorde et de charité, et elle renforce notre

foi dans la confusion actuelle. Nous obéissons au commandement solennel du Sauveur : « *Allez donc et faites de tous les peuples des disciples (...) et apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé* »<sup>1</sup>.

Le mariage est un contrat entre un homme et une femme auquel seule la mort d'un des époux mettra fin. « Homme et femme Il les créa », dit l'Écriture Sainte<sup>2</sup>. Ce contrat de mariage entre baptisés a été élevé par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la dignité d'un des sept sacrements. Du fait que le contrat de mariage en soi est déjà le sacrement, il s'ensuit qu'entre baptisés il ne peut y avoir de contrat de mariage valide qui ne soit en même temps sacrement.

Le sacrement de mariage produit une augmentation unique de la grâce sanctifiante et donne droit aux grâces actuelles pour accomplir les devoirs du nouvel état au moment voulu.

La fin principale du mariage est la procréation et l'éducation des

(1) Mtt. XXVIII, 19-20.

(2) Gen I, 27.

enfants. Le sens du mariage consiste donc dans la conservation et la propagation du genre humain. Tous et chacun des actes conjugaux doivent de ce fait être ouverts au don de la vie. L'éducation des enfants concerne l'homme tout entier, elle doit être à la fois religieuse, morale, physique et sociale.

En plus de la fin principale, le mariage a deux fins secondaires. La première est l'amour, le soutien, la complémentarité et le perfectionnement mutuels tant

sur le plan physique que spirituel. La deuxième fin secondaire du mariage est le remède à la concupiscence.

Le mariage a deux propriétés essentielles, l'unité et l'indissolubilité. Cette unité et cette indissolubilité reçoivent de la sacramentalité du mariage une solidité particulière. Le lien du mariage est établi par Dieu lui-même, de sorte qu'un mariage contracté et consommé entre baptisés ne peut jamais être dissous.

Le contrat de mariage donne aux conjoints des droits et des devoirs. Les deux époux forment ainsi une communauté de vie pleine et entière et s'obligent à la fidélité réciproque dans les bons comme dans les mauvais jours.



Afin qu'un mariage soit contracté, il n'est besoin que du consentement mutuel que deux fiancés dans la pleine possession de leurs droits manifestent d'un commun accord. Le consentement au mariage est cet acte de la volonté par lequel chaque futur conjoint confère à l'autre un droit perpétuel et exclusif sur son propre corps en vue des actes propres à la procréation.

Afin que le mariage d'un catholique soit conclu valablement, il est encore nécessaire

qu'il soit contracté devant au moins deux témoins et devant son propre curé ou un prêtre délégué spécifiquement dans ce but.

Toute forme de vie commune en tant que mari et femme en dehors d'un mariage valide contredit de manière grave la volonté de Dieu telle qu'exprimée dans ses saints commandements. Les unions irrégulières de catholiques, qui vivent ensemble sans être mariés religieusement, ou sont divorcés selon le droit civil et "remariés", contredisent radicalement le mariage chrétien. C'est une manière de vivre coupable et une occasion continuelle de péchés graves. C'est pourquoi l'Église ne peut jamais y donner son approbation.

La consécration définitive de l'homme à Dieu par une vie de chasteté est supérieure au mariage car il s'agit d'une sorte de mariage spirituel, dans lequel l'âme épouse le Christ. La sainte virginité nous a été conseillée par notre divin Sauveur et par saint Paul comme un état de vie complémentaire au mariage, mais en même temps objectivement plus parfait. Voilà les points les plus

importants de la doctrine catholique sur le sacrement de mariage. Beaucoup de gens ont du mal avec elle aujourd'hui, parce qu'elle n'est pas facile à vivre dans la pratique. Mais nous avons la grâce de Dieu. Avec l'aide de Dieu, même le difficile est possible. Ou comme saint Augustin l'a dit autrefois : « *Si d'autres y sont arrivés, pourquoi pas moi ?* »

**ABBÉ PASCAL SCHREIBER**

COMMENTAIRE : MISERICORDIA ET MISERA

# LE PAPE ÉTEND LA FACULTÉ DE CONFESSER DES PRÊTRES DE LA FRATERNITÉ ST-PIE X



***Dans sa Lettre apostolique Misericordia et misera du 20 novembre 2016, le pape François étend au-delà de l'Année de la Miséricorde la faculté de confesser accordée, le 1<sup>er</sup> septembre 2015, aux prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X.***

Ce 21 novembre 2016, le Saint-Siège a rendu publique la Lettre apostolique du pape François, *Misericordia et misera*, du 20 novembre. Au n° 12 de ce document, le Saint-Père étend au-delà de l'Année de la Miséricorde la faculté de confesser accordée, le 1<sup>er</sup> septembre 2015, aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X :

« *Au cours de l'Année jubilaire, j'avais concédé aux fidèles qui, pour des*

*raisons diverses, fréquentent les églises desservies par des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X, la faculté de recevoir validement et licitement l'absolution sacramentelle de leurs péchés<sup>1</sup>. Pour le bien pastoral de ces fidèles et comptant sur la bonne volonté de leurs prêtres afin que la pleine communion dans l'Église*

(1) Cf. Lettre accordant l'indulgence à l'occasion du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, 1<sup>er</sup> septembre 2015.

catholique puisse être recouverte avec l'aide de Dieu, j'établis par ma propre décision d'étendre cette faculté au-delà de la période jubilaire, jusqu'à ce que soient prises de nouvelles dispositions, pour que le signe sacramentel de la réconciliation à travers le pardon de l'Église ne fasse jamais défaut à personne. »

En ce 21 novembre, anniversaire de la déclaration que fit, en 1974, Mgr Marcel Lefebvre<sup>2</sup>, on ne peut que rap- peler la profession de foi du fondateur de la Fraternité Saint-Pie X : « Avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Église catholique et romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les "fideles dispensatores mysteriorum Domini Nostri Jesu Christi in Spiritu Sancto", – "dispensateurs fidèles des mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Saint-Esprit". »

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la Maison générale avait publié<sup>3</sup> le communiqué suivant qui conserve toute son actualité :

**« La Fraternité Saint-Pie X apprend, par la presse, les dispositions que le pape François a prises à l'occasion de la prochaine Année**

(2) Cf. *Le Rocher* n° 29-30, p. 8.

(3) Cf. *Le Rocher* n° 97, p. 6. A propos de ce geste du pape, voir également le commentaire de l'abbé Pierpaolo Petrucci (*Le Rocher* n° 97, p. 7).

**sainte. Dans le dernier paragraphe de sa lettre adressée, ce 1<sup>er</sup> septembre 2015, à Mgr Rino Fisichella, président du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, le Saint-Père écrit : "J'établis, par ma propre disposition, que ceux qui, au cours de l'Année sainte de la Miséricorde, s'approcheront, pour célébrer le sacrement de la Réconciliation, des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X recevront une absolution valide et licite de leurs péchés."**

**La Fraternité Saint-Pie X exprime sa reconnaissance au Souverain Pontife pour ce geste paternel. Dans le ministère du sacrement de pénitence, elle s'est toujours appuyée, en toute certitude, sur la juridiction extraordinaire que confèrent les Normæ generales du Code de droit canonique. A l'occasion de cette Année sainte, le pape François veut que tous les fidèles qui souhaitent se confesser aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X puissent le faire sans être inquiétés.**

**Lors de cette année de conversion, les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X auront à cœur d'exercer avec une générosité renouvelée leur ministère au confessionnal, suivant l'exemple de dévouement inlassable que le saint Curé d'Ars a donné à tous les prêtres. »**

(DICI – 21/11/2016)

## LES PRINCIPES DE LA RÉVOLUTION ONT PÉNÉTRÉ TOUTES LES INSTITUTIONS



*Tout au cours de l'histoire, l'Église a tout fait pour que la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ se maintienne, se confirme, se consolide. Lorsque des peuples entiers se convertissaient, elle suppliait les princes de bien vouloir l'aider à organiser dans ces pays des universités catholiques, d'aider à l'implantation de monastères, d'institutions religieuses, d'institutions chrétiennes, d'écoles catholiques.*

Mais les forces du mal sont puissantes et le Bon Dieu a permis que ces forces sataniques finissent par pénétrer à l'intérieur même des États chrétiens, à l'intérieur de ces grandes familles que constituaient les États catholiques, ces grandes familles chrétiennes, et que, par le protestantisme, se répande la zizanie. Les forces du mal ont fini par détruire ces États chrétiens en décapitant les rois, en ruinant les États catholiques

Ainsi les principes de la Révolution de 1789 ayant maintenant pénétré dans toutes les institutions, ils minent partout la foi catholique, dans toutes les familles, jusque dans les séminaires, jusque dans l'Église, jusque dans le clergé ! C'est ce qu'a dit saint Pie X : « *Nous voyons maintenant que l'ennemi n'est pas seulement en dehors*

*de l'Église, mais il est à l'intérieur. Et où est-il spécialement à l'œuvre ? Il est dans les séminaires.* »<sup>1</sup>. C'est pourquoi il demandait aux évêques de chasser tous les professeurs modernistes des séminaires, afin de ne pas laisser se répandre les idées erronées, les idées fausses à l'intérieur des séminaires. Si les idées de la Révolution, les idées contraires à la foi catholique pénètrent à l'intérieur des séminaires, il en sortira un jour des prêtres, des évêques et alors, que deviendra l'Église ?

### **L'esprit de l'erreur est à l'intérieur**

Mes bien chers frères, nous y sommes aujourd'hui. Cette pénétration de l'ennemi, cette pénétration de l'esprit de l'erreur, de l'esprit anticatholique est maintenant partout à l'intérieur de l'Église, partout ! Et

(1) Cf. l'encyclique *Pascendi*.

chose stupéfiante, incroyable, ceux qui ont la responsabilité dans l'Église, ont décidé désormais de ne plus agir comme l'Église et les missionnaires l'ont fait pendant vingt siècles, de ne plus défendre la foi catholique par les missions, de ne plus demander aux chefs de famille et aux chefs d'État de venir au secours de l'Église catholique pour la défendre et la protéger. Ils ont décidé désormais de faire un pacte de paix avec les ennemis de l'Église, et ce pacte de paix s'appelle l'œcuménisme, s'appelle la liberté religieuse. Désormais c'est fini : la paix, la paix...

La paix avec qui ? Avec les ennemis de Notre Seigneur Jésus-Christ, avec ceux qui l'ont crucifié, avec ceux qui ont continué de le crucifier pendant vingt siècles ! Dans le Corps mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ, chez les fidèles, il y a eu des martyrs, et des millions de martyrs ; il y en a encore aujourd'hui, prisonniers dans les geôles russes parce qu'ils sont catholiques. La haine de Jésus-Christ, la haine de l'Église – malheureusement nous sommes bien obligés de le constater – existe encore. Ces jours-ci, vous avez pu lire dans les journaux les propos qu'ont tenus les protestants de Genève, il y a trois ou quatre jours, contre la venue d'un évêque catholique dans leur ville<sup>2</sup>,

(2) En février 1987, Mgr Amédée Grab OSB a été nommé évêque auxiliaire du diocèse de LGF avec résidence à Genève.

une opposition radicale, absolue : « *Nous ne voulons pas d'une hégémonie catholique à Genève* ». C'est l'ennemi. Dès que l'on parle de Notre Seigneur Jésus-Christ, dès que l'on manifeste Notre Seigneur Jésus-Christ, il y a des oppositions, et ce sera comme cela jusqu'à la fin des temps.

### Un pacte avec les ennemis

Mais que l'Église, ou du moins que les hommes d'Église, que ceux qui ont des responsabilités dans l'Église fassent maintenant un pacte avec ceux qui ont toujours été les ennemis de Notre Seigneur Jésus-Christ, c'est d'une gravité exceptionnelle ! On dit aux ennemis : « *Vous pouvez venir chez nous maintenant librement, nous n'allons pas vous empêcher de venir dans nos familles catholiques, dans nos institutions catholiques, dans nos États catholiques. Nous ne vous empêchons plus de venir. Venez, musulmans, bouddhistes, venez, vous serez bien accueillis. Et même éventuellement, nous vous construirons des mosquées, nous vous donnerons des écoles. Nous vous recevrons dans nos écoles catholiques où on ne fera plus le signe de la croix pour ne pas vous blesser, on ne parlera même plus de Notre Seigneur Jésus-Christ de telle sorte que tous, juifs, protestants, musulmans, bouddhistes, vous pourrez venir dans nos écoles où vous serez largement accueillis* ».

Pourquoi cela ? Soi-disant parce qu'on demandera la même chose



aux musulmans, aux communistes et à tous les États totalitaires. On leur dira : « *Maintenant, puisque nous avons accepté, nous, toutes les idéologies, toutes les fausses idéologies, et même tous les ennemis de l'Église (nous les acceptons autour de nous, nous les appelons maintenant des frères), eh bien faites-en autant avec nous. Ouvrez vos portes.*

*Musulmans, ouvrez vos pays. Communistes, ouvrez votre pays pour que nous puissions proclamer notre foi* ». Illusion totale ! Ce sont des ennemis jurés de Notre Seigneur Jésus-Christ. Voyez ce qui se passe au Liban : les catholiques finiront vraisemblablement par être jetés à la mer par les musulmans, par esprit anti-chrétien ! Ce principe, qui a désormais été adopté par l'Église – principe que ces hommes d'Église estiment fondé sur une raison naturelle, sur ce qu'ils appellent la dignité humaine, sur les droits de l'homme – met l'erreur et la vérité au même niveau. C'est donc la destruction totale de l'Église, et nous assistons peu à peu à cette infiltration des erreurs. Aux erreurs correspond l'amoralité et par conséquent, l'immoralité, et ce à l'intérieur même de nos familles.

Mes chers frères, vous pourriez vous-mêmes donner des exemples concrets, peut-être dans vos propres familles, peut-être chez vos parents.



Tous, dans nos familles, nous faisons la constatation d'une infiltration de l'immoralité ou de l'athéisme ; nous voyons même des enfants qui partent dans les sectes, nous voyons l'avortement, le divorce, la contraception qui se multiplient partout, dans tous nos villages qui étaient autrefois des villages catholiques ! Il n'y a pas si long-

temps, lorsque j'étais supérieur du séminaire de Mortain, en 1945-1947, j'allais souvent confesser pendant les fêtes, comme celles de Pâques, dans les villages de Normandie, en France. Eh bien, dans la plupart de ces villages, il y a donc bientôt quarante ans, on montrait du doigt ceux qui ne pratiquaient pas ; ils étaient connus : « *Un tel ne pratique pas* ». Mais tout le village pratiquait. Les villages pratiquaient entièrement. Allez voir maintenant ! Quelques personnes à l'église, quelques personnes qui se confessent... C'est la ruine de la religion chrétienne, de la religion catholique ! Ces mauvais exemples, ces mauvaises idées qui circulent partout et qui sont colportées par tous les moyens de communication sociale, détruisent la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ, en la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Le diable a réussi là une opération sensationnelle pour lui : faire la paix avec les ennemis de l'Église, leur permettre d'entrer partout, chez nous... C'est

la fin de l'Église catholique ! Le but de Satan est la destruction de l'Église catholique et la destruction de l'esprit catholique, la destruction de la foi catholique. Et il a maintenant toutes les portes ouvertes.

### **Nous voulons continuer l'Église**

Quant à nous, nous résistons. Nous voulons continuer comme l'Église a fait autrefois : défendre nos familles, défendre nos cités, défendre nos villages et, s'il le faut, constituer des chapelles pour nos familles, faire des écoles où Notre Seigneur Jésus-Christ sera le Maître, le Roi. Et si d'aventure, il y a un petit protestant ou un petit juif qui veut venir dans notre école, il apprendra le catéchisme comme les autres, et s'il ne veut pas, il n'est pas obligé de rester dans nos écoles. C'est ce que nous faisons à Dakar lorsque nous avons des musulmans dans nos écoles. Parce qu'ils étaient peu nombreux, ils acceptaient d'apprendre le catéchisme. Il y avait quelquefois un petit enfant musulman qui était le premier de sa classe en catéchisme mais qui, malheureusement, ne pouvait pas communier et pleurait le jour de la première communion parce qu'il ne pouvait pas suivre les autres qui allaient communier. Mais si nous avons eu seulement la pensée de donner la communion à cet enfant, et par conséquent de le baptiser, les musulmans auraient mis le feu à notre école. Pas question de baptiser un enfant musulman !

Ainsi devons-nous maintenir cette foi catholique, protéger nos familles et, pour cela, reconstituer un tissu d'institutions chrétiennes : des monastères, des communautés contemplatives de religieux, de religieuses, pour redonner cette atmosphère catholique dans laquelle nous respirions, alors que dans le monde moderne, avec la disparition de toutes les institutions catholiques, nous sommes asphyxiés. Même les institutions dites catholiques ne le sont plus, et peu à peu nous pouvons dire, en vérité, que les prêtres et les évêques ne sont plus catholiques parce qu'ils ne veulent plus défendre la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ. Ils ne croient plus en la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ ; ce n'est pas possible autrement. S'ils croyaient, comme l'Église l'a chanté tous ces jours-ci, que Notre Seigneur Jésus-Christ est ressuscité, qu'il est le Sauveur, qu'il est notre Dieu, que dans quelques années nous nous retrouverons tous là-haut devant lui, dans sa splendeur (comme les Apôtres sur le Thabor nous le verrons dans sa magnificence, dans son règne éternel), ils auraient automatiquement le désir de répandre cette foi autour d'eux et de faire en sorte que le plus de personnes possible puissent suivre Notre Seigneur Jésus-Christ dans sa Résurrection, dans son Ascension vers le Ciel. Voilà l'esprit de l'Église !

**MGR MARCEL LEFEBVRE**

*(Homélie à Ecône, Pâques, 19 avril 1987)*



## MAIS DE QUELLE ÉGLISE EST LE PAPE FRANÇOIS ?

***Pour le pape François, celui qui est hors de l'Église catholique ne doit pas être converti et le prosélytisme est un péché contre l'œcuménisme.***

En 2017, deux anniversaires tombent en même temps : les cent ans des apparitions de Fatima, qui ont eu lieu entre le 13 mai et le 13 octobre 1917, et les cinq cents ans de la révolte de Luther, survenue à Wittenberg, en Allemagne, le 31 octobre 1517. Mais il y a également deux autres anniversaires, dont on parle moins : les trois cents ans de la fondation officielle de la Franc-Maçonnerie (Londres, 24 juin 1717) et les cent ans de la Révolution russe du 26 octobre 1917 (calendrier julien en usage dans l'Empire russe : 8 novembre selon le calendrier grégorien).

Et pourtant, entre la Révolution protestante et la révolution communiste, en passant par la Révolution française, fille de la Franc-Maçonnerie, il y a bien un fil conducteur ininterrompu que Pie XII, dans le célèbre discours *Nel contemplare* du 12 octobre 1952, a résumé en trois phases historiques : le protestantisme, la philosophie des Lumières et

l'athéisme marxiste : « *Le Christ oui, l'Église non !* Ensuite : *Dieu oui, le Christ non !* Finalement le cri impie : *Dieu est mort ; et même, Dieu n'a jamais existé* ».

Dans les premières négations du protestantisme – a observé Plinio Corrêa de Oliveira – étaient déjà contenus implicitement les désirs anarchiques du communisme : « *S'il est vrai que, du point de vue de l'explicitation, Luther n'était que Luther, toutes les tendances, l'état d'âme, les éléments impondérables qui entouraient l'explosion luthérienne portaient déjà, d'une manière authentique et complète, quoique implicite, l'esprit de Voltaire et de Robespierre, de Marx et de Lénine* »<sup>1</sup>.

Sous ce rapport, les erreurs que la Russie soviétique diffusa à partir de 1917 furent une chaîne d'aberrations idéologiques qui de Marx et Lénine remontaient aux premiers hérésiarques protestants. La Révo-  
(1) *Rivoluzione e Contro-Rivoluzione*, Sugarco, Milano 2009, p. 61-62.

lution luthérienne de 1517 peut donc être considérée comme l'un des événements les plus néfastes de l'histoire de l'humanité, à l'instar de la révolution maçonnique de 1789, et de la Révolution communiste de 1917. Et le message de Fatima, qui a prédit la diffusion des erreurs communistes dans le monde, contient implicitement le refus des erreurs du protestantisme et de la Révolution française.

Le 13 octobre 2016, le début du centenaire des apparitions de Fatima est passé sous une chape de silence. Le même jour, le pape François a reçu dans la salle d'audience Paul VI un millier de "pèlerins" luthériens et une statue de Martin Luther a été honorée au Vatican, comme on le voit sur les photos qu'Antonio Socci a diffusées, parmi les premiers, sur sa page Facebook. Par ailleurs, le 31 octobre 2016, le pape François se rendra à Lund, en Suède, où il prendra part à la cérémonie commune luthérienne-catholique de commémoration du 500<sup>e</sup> anniversaire du protestantisme. Comme on peut le lire dans le communiqué rédigé par la Fédération Luthérienne Mondiale et par le Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, l'objectif de l'événement est « d'exprimer les dons



de la Réforme et demander pardon pour la division perpétuée par les chrétiens des deux traditions ».

### **Considérer la Réforme comme un événement positif**

Le théologien et pasteur vaudois Paolo Ricca, engagé depuis des dizaines d'années dans le dialogue œcuménique, a exprimé sa satisfaction « *parce que c'est la première fois qu'un pape commémore la Réforme. Cela représente à mon avis un pas en avant par rapport aux objectifs significatifs qui ont été atteints avec le Concile Vatican II, qui – en incluant dans ses textes et en valorisant ainsi certains principes et sujets fondamentaux de la Réforme – a marqué un tournant décisif dans les rapports entre catholiques et protestants. Participer à la commémoration, comme s'apprête à le faire le souverain représentant de l'Église catholique, signifie, à mon avis, considérer la Réforme comme un événement positif de l'histoire de l'Église qui a fait du bien aussi au catholicisme. La participation à la commémoration est un geste de grande importance, d'autant que le pape se rend à Lund, chez les luthériens ; comme s'il faisait partie de la famille. J'ai l'impression que, d'une façon que je ne saurais définir, il se sent comme appartenant aussi à cette portion de chrétienté née de la Réforme* ».

Toujours selon Ricca, la principale contribution apportée par le Pape François est « son effort pour réinventer la papauté, à savoir la recherche d'un façon nouvelle et différente d'entendre et de vivre le *ministère d'évêque de Rome*. Cette recherche – en supposant que ma lecture ait un tant soit peu touché juste – pourrait mener très loin parce que la papauté – telle qu'elle a été comprise et vécue dans les derniers 1000 ans – est l'un des grands obstacles à l'unité des chrétiens. Il me semble que le pape François est en train de se diriger vers un modèle de papauté différent du modèle traditionnel, par rapport auquel les autres églises chrétiennes pourraient prendre de nouvelles positions. S'il en était ainsi, ce sujet pourrait être entièrement repensé en terme œcuménique ».

Le fait que l'interview ait été publiée, le 9 octobre 2016, par *Vatican Insider*, considéré comme un site semi-officiel du Vatican, fait penser que cette interprétation du voyage de Lund et des intentions pontificales, soit autorisée et appréciée par le pape François.


**Prosélytisme et œcuménisme**

Au cours de l'audience accordée aux luthériens le 13 octobre, le pape Bergoglio a dit également que le prosélytisme est « *le poison le plus fort* » contre l'œcuménisme. « *Les plus grands réformateurs sont les saints* – a-t-il ajouté – *et l'Église doit toujours être réformée* ». Ces mots contiennent à la fois, comme c'est fréquemment le cas dans ses discours, une vérité et une erreur. La vérité est que les saints,

**QU'EST-CE QUE LE "PROSÉLYTISME DANS LE CHAMP ECCLÉSIAL"**

Dans un entretien que le pape François a accordé le 28 octobre 2016 au jésuite suédois Ulf Jonsson et paru dans l'importante revue *La Civiltà Cattolica*, il assure : « *Il y a un critère qui devrait être très clair dans notre esprit en toutes circonstances : faire du prosélytisme dans le champ ecclésial est un péché. Benoît XVI nous a dit que l'Église ne grandit pas par le prosélytisme, mais par attraction. Le prosélytisme est un comportement peccamineux.* »



L'expression « dans le champ ecclésial » mérite d'être expliquée : dans la bouche du pape, elle veut dire "avec les autres chrétiens", hérétiques ou schismatiques, car depuis Vatican II ils font partie de l'Église du Christ. Le concile dit en effet que l'Église du Christ n'est plus identique à la seule Église catholique, mais qu'elle comprend les diverses confessions chrétiennes dont Dieu se sert comme de moyens de salut. Cette pensée du pape François est fréquente dans sa bouche, il l'a exprimée de nombreuses fois. 

de saint Grégoire VII à saint Pie X, ont été les plus grands réformateurs. L'erreur consiste à insinuer que les pseudo-réformateurs, comme Luther, doivent être tenus pour saints.

L'affirmation selon laquelle le prosélytisme, c'est-à-dire l'esprit missionnaire, est "le poison le plus fort contre l'œcuménisme" doit être au contraire retournée : l'œcuménisme, comme on l'entend aujourd'hui, est le poison le plus puissant contre l'esprit missionnaire de l'Église. Les saints ont toujours été mus par cet esprit, à commencer par ces jésuites qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, débarquèrent au Brésil, au Congo et dans les Indes, tandis que leurs confrères Diego Lainez, Alfonso Salmeron et Pierre Canisius, réunis au concile de Trente, combattaient les erreurs du luthéranisme et du calvinisme.

Mais, pour le pape François, qui est hors de l'Église catholique ne doit pas être converti. Lors de l'audience du 13 octobre 2016, répondant aux demandes de certains jeunes, il a affirmé : « *J'aime beaucoup les bons luthériens, les luthériens qui suivent vraiment la foi de Jésus-Christ. Par contre les catholiques tièdes et les luthériens tièdes ne me plaisent pas* ». Par une autre déformation du langage, le pape Bergoglio nomme "bons luthériens" ces protestants qui ne suivent pas la foi de Jésus-Christ, mais une dérive, et "catholiques tièdes" ces fils

fervents de l'Église qui refusent de mettre au même niveau la vérité de la religion catholique et l'erreur du luthéranisme.

Quand on voit tout cela, on se demande ce qui arrivera à Lund le 31 octobre. Nous savons que la commémoration comprendra une célébration commune basée sur le guide liturgique catholico-luthérien *Common Prayer* (Prière commune), élaborée sur la base du document « Du conflit à la communion ». Commémoration commune luthéranocatholique de la Réforme en 2017, rédigé par la Commission romaine catholico-luthérienne pour l'unité des chrétiens.

Il y en a qui craignent justement une "intercommunion" entre catholiques et luthériens, qui serait sacrilège, parce que les luthériens ne croient pas dans la transsubstantiation. On dira surtout que Luther n'est pas un hérésiarque, mais un réformateur injustement persécuté, et que l'Église doit récupérer les "dons de la réforme". Qui s'obstine à considérer que la condamnation de Luther est juste et tenir ses disciples pour hérétiques et schismatiques doit être durement réprouvé et exclus de l'église du pape François.

Mais à quelle église appartient donc Jorge Mario Bergoglio ?

**ROBERTO DE MATTEI**

(*Correspondance européenne* – 31/10/2016)

# LE DÉLIT D'ENTRAVE NUMÉRIQUE À L'AVORTEMENT



***La France a adopté, en première lecture, la proposition de loi socialiste visant à punir de deux ans de prison et 30'000 euros d'amende toute tentative, via internet, de dissuader les femmes d'avorter.***

L'Assemblée nationale française a adopté, le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la proposition de loi socialiste visant à pénaliser les sites internet de « désinformation » sur l'interruption volontaire de grossesse. Le texte prévoit de punir de deux ans de prison et 30'000 euros d'amende toutes personnes qui tenteraient, via internet, de dissuader les femmes d'avorter.<sup>1</sup>

D'après *Le Monde* du 1<sup>er</sup> décembre, « plusieurs plates-formes sont visées ». Le quotidien du soir évoque IVG.

(1) En 1993 a été institué le délit d'entrave à l'avortement (délict punissable de deux ans d'emprisonnement et de 30'000 euros d'amende). Le gouvernement français veut maintenant aller plus loin : pour réduire au silence toute opposition à l'avortement, il veut créer le « délit d'entrave numérique » afin de poursuivre en justice les sites internet qui tentent de limiter le nombre d'avortements en donnant aux femmes des informations qu'elles ne trouvent pas ailleurs ou des raisons pour ne pas avorter.

net, Avortement.net, Ecouteivg.org qui sont soupçonnés de véhiculer « une information jugée dissuasive ». Certes, la proposition de loi ne prévoit pas de fermer ces sites, mais ouvre la possibilité de poursuites judiciaires contre leurs responsables. « *Il y aura des testings enregistrés et des poursuites* », a déclaré au *Monde* Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

Le débat a duré près de six heures à l'Assemblée nationale, relate *Le Monde*. Les Républicains s'y sont en majorité opposés. Ainsi, Christian Kert, député LR des Bouches-du-Rhône, a fustigé un texte qui « flirte dangereusement avec la création d'un délit d'opinion ». S'adressant à Laurence Rossignol, l'ancien candidat à la primaire de la droite et député des Yvelines, Jean-Frédéric Poisson a déclaré : « *Vous avez décidé de réduire au silence ceux qui ne pensent pas comme vous. Il devient interdit d'évoquer les*

conséquences médicales et les éventuelles complications de l'IVG. »

### Une société gangrénée par la bien-pensance

Dans une tribune publiée par *Valeurs actuelles* le 30 novembre, Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Jérôme Lejeune, souligne que « ce qui est dissuasif de l'avortement, ce n'est pas l'information fausse, c'est l'information juste. Une information objective sur l'avortement – capable de nommer les choses – est par nature et à juste titre dissuasive. »

Yves de Kerdrel, directeur de la rédaction de *Valeurs actuelles*, s'interroge : « Faut-il que notre société soit gangrénée au plus haut point par la bien-pensance pour que la défense du droit à la vie devienne une faute, un délit voire un forfait ! » Et de déplorer que « ne pas orienter systématiquement les femmes qui le souhaitent vers des centres d'interruption de grossesse doit être considéré comme un délit. »

Dans *Le Figaro* du 1<sup>er</sup> décembre, Thibaud Collin, philosophe et essayiste, se demande « comment com-

#### L'INFORMATION "POLITIQUEMENT CORRECTE" SUR L'AVORTEMENT

Pour vérifier où se trouve la manipulation, il suffit d'aller aux sources. Le Ministère de la santé possède



**IVG.GOUV.FR**  
TOUTE L'INFORMATION SUR L'INTERRUPTION  
VOLONTAIRE DE GROSSESSE

un site officiel consacré à l'IVG ([ivg.gouv.fr](http://ivg.gouv.fr)), dont la devise est « *Mon corps, mon choix, mon droit* ». La méthode de l'IVG y est ainsi décrite : « La technique chirurgicale consiste en une aspiration de l'œuf, précédée d'une dilatation du col de l'utérus. (...) Une canule de calibre adapté à l'âge de la grossesse, introduite par le médecin dans l'utérus, est reliée à un système permettant l'aspiration du contenu de l'utérus. » Et c'est tout ! L'horrible réalité est soigneusement occultée.

Sur ce site on peut lire encore : « La majorité des études scientifiques sérieuses qui ont été publiées sur le sujet montrent qu'il n'y a pas de séquelle à long terme psychologique de l'avortement. Il n'y a pas de syndrome post-traumatique qui persisterait à distance, plusieurs années après un avortement. » « Pour toute information sur l'IVG, privilégiez les sites d'information officiels édités par le ministère de la santé ou ses partenaires. Attention aux informations trouvées sur certains sites internet. Méfiez-vous systématiquement des sites et numéros verts consacrant par exemple une grande part de leur contenu à la maternité et aux soi-disant complications et traumatismes liés à une IVG. » 📄



*prendre que la liberté, réclamée haut et fort lorsqu'il s'agit de permettre aux femmes d'avorter, soit pénalisée quand il s'agit de proposer aux mêmes femmes des matériaux de discernement pour mûrir leur choix ?* » Il en conclut que la femme n'est « libre que d'avorter », ce qui constitue, de la part des députés qui ont voté cette loi, du « fanatisme ou de la bêtise, les deux n'étant jamais bien loin ».

Dans un autre registre, *La Quadrature du Net*, une organisation de défense des libertés sur Internet, s'est également inquiétée, d'après *Le Monde*, du fait que ce texte « porte indiscutablement atteinte à la liberté d'expression. » Ce que confirme Jean-Marie Le Méné pour qui « les grands procès de Moscou sont de retour pour ceux qui oseraient se mettre au service de la vérité (...) Tel est le triomphe du droit et la défaite de la justice. »

### **Action ecclésiastique**

Avant que le Parlement ne débattenne, Mgr Georges Pontier a adressé, le 22 novembre 2016, une lettre à François Hollande dans laquelle il a rappelé que « l'interruption volontaire de grossesse, qu'on le veuille ou non, demeure un acte lourd et grave qui interroge profondément la conscience ». Le président de la Conférence des évêques de France (CEF) a écrit qu'il redoutait que, suite à l'adoption de cette loi, l'acte d'avorter devienne « de

*moins en moins volontaire, c'est-à-dire de moins en moins libre »*. Il y voit un « précédent grave de limitation de la liberté d'expression sur internet » qui constituerait « une atteinte très grave aux principes de la démocratie ».

Sur un plan plus surnaturel, les députés socialistes ont reçu un message électronique d'un prêtre les avertissant qu'ils risquaient « l'enfer éternel » s'ils votaient la loi. Interrogé par le site *francetvinfo* le 2 décembre, le religieux – qui a préféré garder l'anonymat – a confirmé qu'il était « important de prévenir les parlementaires », et que les députés « prennent de grands risques pour leur salut éternel. Ils s'opposent à la loi naturelle, à la loi de Dieu. Tuer un enfant dans le ventre de sa mère ne peut pas être un acte bon. C'est criminel ».

Cette proposition de loi a été amendée puis adoptée par le Sénat le 7 décembre, en procédure accélérée, et fera l'objet d'un vote définitif du Parlement d'ici fin février 2017. Le texte adopté par le Sénat élargit le délit d'entrave à l'IVG « aux pressions morales et psychologiques », ainsi qu'aux « menaces ou tout acte d'intimidation ».

### **Le recours d'Alliance Vita contre « le déni de toute séquelle »**

Le 7 décembre, l'*Alliance Vita* a adressé un recours au ministre de la santé Marisol Touraine, dans lequel

est demandé le retrait du site internet du gouvernement consacré à l'IVG, les informations « *inexactes ou non objectives sur l'avortement* », qui peuvent induire en erreur les personnes qui consultent ce site.

Se situant sur le terrain des promoteurs de la loi, le recours vise particulièrement une vidéo intitulée « *Y a-t-il des conséquences psychologiques après une IVG ?* », où un gynécologue affirme « *qu'il n'y a pas de séquelle psychologique à long terme de l'avortement* ». Cette affirmation, souligne *Alliance Vita*, va à l'encontre du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) en 2010, qui reconnaît le manque d'étude objective sur les conséquences de l'IVG qui « *demeure un événement souvent difficile à vivre sur le plan psychologique.* » Et le mouvement pro-vie de déclarer : « *le déni de toute séquelle à long terme consécutive à un tel événement est susceptible de tromper les femmes, non seulement lorsqu'elles hésitent, mais aussi lorsqu'elles ressentent ce type de souffrance longtemps après une IVG.* »

Au cas où le ministère n'apporterait pas une réponse favorable à ces demandes, *Alliance Vita* annonce se réserver le droit d'introduire un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

(DICI – 23/12/2016)



#### LA RÉACTION D'UN DÉPUTÉ

*Il y a quelques jours, j'ai reçu d'un religieux un mail avec le message suivant :*

« Si vous signez la proposition de loi de demain interdisant les sites Internet pro-vie, vous signez votre entrée dans l'enfer éternel ! ». Cette personne faisait allusion à la proposition de loi du groupe socialiste créant un délit d'entrave numérique à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), dont l'Assemblée nationale devait en effet débattre le lendemain. (...) Cette proposition de loi arrive tard en fin de mandature. Je le regrette. Je souhaite qu'elle aille au bout de la procédure législative et entre en application rapidement. L'IVG est un droit qu'il faut savoir respecter, tant dans la lettre que l'esprit. Or, une petite musique hostile monte peu à peu, jusque dans notre pays. La primaire de la droite et du centre l'a montré. Certaines interventions à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe m'en donnent une idée aussi. Le combat pour le droit des femmes doit être le combat de tous. Il faut tenir bon. Ce qui menace, c'est le déremboursement de l'IVG par une nouvelle majorité convertie à l'ordre moral ou sa détermination à nier à l'IVG le caractère de droit fondamental. 42 ans après la loi Veil, les débats de ces derniers jours montrent que rien n'est jamais acquis.

Pierre-Yves Le Borgn',  
député des Français de l'étranger  
(www.pyleborgn.eu – 05/12/2016)



## JOURNAL DE ROUTE DU DISTRICT DE SUISSE

### 6 novembre 2016

On m'avait dit que le quart des fidèles de la chapelle de Monthey étaient âgés de moins de 12 ans. J'en ai eu la preuve lors de ma visite en Valais. Un grand nombre d'enfants et de jeunes assistent à la messe. La moyenne d'âge est vraiment très basse. Si tous ces jeunes restent fidèles, la paroisse de Monthey suscitera certainement beaucoup de vocations religieuses et de familles catholiques. Prions pour que notre jeunesse résiste à l'attrait du monde et persévère sur le chemin de la foi !

### 13 novembre 2016

Le mouvement catholique des familles, réuni à Littau, se penche sur le thème de la confiance. L'abbé Ludger Grün prononce le sermon de la messe dominicale, et l'après-midi je donne une conférence sur les divers aspects de la confiance. C'est une grande joie de constater que de nombreuses familles, venues surtout de Suisse centrale, ont répondu



présent à l'appel. Atmosphère chaleureuse et détendue. Ces réunions sont importantes et renforcent la cohésion entre les familles qui se sentent parfois seules dans leur lutte quotidienne pour vivre chrétiennement.

### 15 novembre 2016

Certains problèmes sont agréables à résoudre, d'autres moins. (D'ailleurs aujourd'hui on ne parle plus de problèmes mais de « défis »). S'il faut agrandir une école c'est un agréable défi, car cela signifie alors que le développement positif d'une œuvre d'Église nécessite l'agrandissement de sa structure. Le problème réside cependant dans les difficultés qu'il faut surmonter en l'occurrence : contacts avec les autorités, demande d'autorisations, recherche de financement, etc. A l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'école primaire « Fleurs de Mai » de Riddes figure entre autres le point de l'agrandissement du bâtiment scolaire. Le président,

Vincent Borgeat, présente le projet et fait le point de la situation. Espérons que cette initiative aboutisse et soit couronnée de succès. La soirée se poursuit avec raquettes et fendant. Inutile de préciser que les Valaisans savent joindre l'utile à l'agréable !

### **18 novembre 2016**

Un impressionnant groupe de fidèles suisses s'envole pour le Kenya. But du voyage : participer à la prise d'habit religieux chez les Sœurs missionnaires de la Fraternité<sup>1</sup>. Lorsque l'opérateur Safaricom remplace Swisscom sur le téléphone mobile on sait qu'on est arrivé au Kenya.

Jambo, Kenya, jambo !

### **20 novembre 2016**

L'abbé Stefan Pfluger célèbre la messe matinale dans l'église du prieuré de Nairobi. En ce qui me concerne, j'ai le privilège de célébrer la grand-messe dont le sermon est prononcé par l'abbé Zione Jones Nanthambwe, prêtre résidant au Nigeria. Après la Messe, le prieur, l'abbé Nicolas Bély, invite tous les prêtres pour le repas et nous passons avec lui un agréable après-midi. Sont également présents, l'abbé Arnaud Rostand de Menzin-

(1) Les Sœurs Missionnaires de Jésus et Marie sont une congrégation à vœux simples consacrée à l'apostolat dans les pays de mission, érigée en mars 2011 par Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X.

gen, prédicateur de la retraite de prise d'habit, l'abbé Prudent Balou Yalou, prieur de Libreville au Gabon, ainsi que les abbés Pierre Champroux et James Kimani Ngaruro et le frère Rémy, tous chargés d'apostolat au Kenya. L'amour du sacerdoce traditionnel au sein de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X est le lien qui nous unit.

### **21 novembre 2016**

Au milieu de la grande ville de Nairobi, cinq jeunes filles ont la joie de prendre l'habit religieux. Deux Ougandaises, une Française et deux Suissesses. L'un des points forts de la cérémonie est l'annonce du nom en religion. Bien que chaque candidate





puisse soumettre trois propositions, ce n'est qu'à ce moment-là que les personnes présentes apprennent le nom choisi par notre Supérieur général. Claudia Schuwey de Im Fang s'appelle désormais sœur Maria Ancilla et Franziska Stössel d'Uzwil, sœur Maria Gemma.

Accompagnons de nos prières ces deux compatriotes qui accomplissent en Afrique leurs deux années de noviciat. Durant la même cérémonie une sœur africaine du Nigeria a prononcé ses premiers vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. L'après-midi fut festif à l'africaine. Des chants typiques inoubliables. Mais la touche helvétique n'a pas manqué : Africains



et Européens ont entonné un jodle des plus fervents.

## 22 novembre 2016

Grâce aux relations d'une personne présente, un petit groupe peut visiter le quartier pauvre de Kibera, l'un des plus grands bidonvilles d'Afrique. Approximativement 200'000 personnes vivent ici sur une superficie de 2,5 kilomètres carrés ! Dès l'arrivée à la limite du quartier on est pris d'un sentiment pénible. Heureusement que le chauffeur de taxi ne nous demande pas de quitter la voiture avant qu'une personne indigène ne nous prenne en charge. Sans elle, impossible de pénétrer dans le bidonville ou, pire, d'en ressortir



vivant. Les mots me manquent pour décrire ce que j'ai vu et vécu. Des gens nous ont ouvert leurs portes en nous demandant à la fin : « *Father, please pray with us !* » Révérend Père, *si il vous plaît, priez avec nous !* La pauvreté de ces gens vivant sous des toiles ondulées est angoissante. Ils semblent cependant profondément heureux et rayonnent d'une joie intérieure. Une quantité incroyable de déchets jonchent les chemins et nos chaussures en prennent un coup. Cependant celui qui pense que ces gens n'attachent pas d'importance à la propreté et à l'hygiène se trompe lourdement. Je n'ai pratiquement vu personne portant des habits sales. Au moment de nous quitter, Rose, l'une des personnes accompagnantes me dit : Père, si vous revenez ici, prenez avec vous quelques messieurs afin que quelqu'un me sorte d'ici ! En réalité le choix d'un partenaire pour une femme kenyane est difficile car,

selon les dires de Rose, la parité serait ici d'un homme pour sept femmes. Traditionnellement au Kenya, les hommes doivent acheter leur femme. Dans le temps ils les payaient avec des chèvres ! Aujourd'hui semble-t-il, la transaction se fait en billets de banque !

### **23 novembre 2016**

Aujourd'hui débute un safari de trois jours avec chasse aux lions, éléphants et buffles. Comprenez-moi bien cependant, ces animaux sauvages ne seront pas chassés avec des fusils mais avec des appareils photos. Pour autant, la vue de ces animaux se mérite. Ce n'est qu'après 4 ou 5 heures de routes cahoteuses que nous entrons dans la réserve de chasse. Les participants ont aussi fait preuve de courage en assistant à la messe, une fois à 5h10 et une autre fois à 5h40 du matin.

Kwa heri, au revoir, Kenya !



## 2 au 4 décembre 2016

Je passe trois jours au Prieuré de Genève. Un endroit idyllique : une sympathique communauté de prêtres, cinq sœurs zélées, une chapelle bien conçue et spacieuse, de nombreux fidèles, une école primaire de soixante élèves dirigés par un personnel compétent. Comme la grâce se fonde sur la nature, une bonne infrastructure facilite l'apostolat auprès des âmes. Ici, ce qui va bientôt manquer à la communauté, ce sont les dettes ! Grâce à la générosité des fidèles, tout est bientôt remboursé. Félicitations !

## 8 décembre 2016

A Goldau les abbés Alexandre Maret et Thibaud Favre renouvellent leur engagement respectif dans la Fraternité. En cette grande fête de la sainte Vierge, la présence de nombreux prêtres permet la célébration d'une grand-messe solennelle. Cela devait faire longtemps que les

fidèles de Goldau n'avaient plus eu le privilège de participer à une telle cérémonie festive. Ils ont fait part de leur joie en embellissant la cérémonie de deux magnifiques interprétations polyphoniques.

Bien qu'à Goldau le nombre de fidèles se rendant à notre chapelle du Hügelweg 8 puisse encore augmenter, les talents musicaux sont d'ores et déjà bien présents.

## 15 décembre 2016

Le facteur m'apporte la lettre de huit pages d'une vieille dame que je ne connais pas. Un passage de cette lettre attire mon attention :

*« Quand je pense que trois pour cent seulement de vos fidèles lisent les prières de la messe dans un missel, cela devrait faire retentir la sonnette d'alarme auprès des gens concernés. Comment les fidèles comprennent-ils les prières que vous dites en latin et qui leur sont directement destinées comme l'introït, l'offertoire et les prières finales ?*

*Par exemple Seigneur Dieu, Vous nous avez donné le commandement de Votre amour et de celui du prochain comme la condition de l'accomplissement de toute Votre loi. Donnez-nous la force d'être fidèle à ce commandement afin que nous ayons la vie éternelle.*



*Qui comprend cette demande en latin ? Qui peut l'accomplir ? Comment les enfants et les jeunes se sentent-ils concernés ? » [Fin de l'extrait].*

Même si certainement plus de trois pour cent de nos fidèles lisent la messe dans leur missel, la critique n'est pas anodine. Combien le font-ils avec attention ? Combien ont-ils lu le propre du jour ?

Chers fidèles, je vous invite tous à lire avec attention les textes de la messe et de prier en union avec le prêtre qui célèbre à l'autel. Plus vous vous donnerez de la peine, plus vous profiterez du saint Sacrifice de la messe.

### 18 décembre 2016

Durant la semaine, dans nos séminaires, un livre est lu pendant les repas de midi et du soir.

Cette lecture donne une atmosphère sérieuse au repas. Cependant, lors de mes études au séminaire de Zaitzkofen, le lapsus d'un étudiant dérida un instant l'atmosphère. Le thème de la lecture était la vie de sainte Bernadette de Lourdes. Au lieu de lire : le soir Bernadette retourna à son lieu de prières « Gebetsstätte » il lut : le soir Bernadette retourna au restaurant « Gaststätte ». Cette

anecdote me revient aujourd'hui à l'esprit alors que nous fêtons le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de notre chapelle d'Uznach.

Ici, il y a un quart de siècle, eut lieu la même inversion mais dans l'autre sens sans qu'il s'agisse d'un lapsus. Un restaurant se transforma en un lieu de prières. Le Gemsli est devenu la Chapelle Saint-Meinrad et l'est resté jusqu'à aujourd'hui.

L'abbé Niklaus Pfluger, 1<sup>er</sup> Assistant du Supérieur Général chante la messe pour remercier le Bon Dieu des nombreuses grâces qui ont coulé à cet endroit depuis 25 ans. La chapelle est remplie jusqu'au dernier siège. Les fidèles se rendent ensuite dans un restaurant, un vrai ! ..., afin de dignement célébrer cet anniversaire. P.S.







## Action de Carême 2017

Chers fidèles,

La tradition de l'Action de Carême remonte en Suisse à l'année 1957, 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Association suisse allemande de jeunesse *Jungwacht*. Celle-ci organisa lors de cette fête une collecte pour les missions qui rapporta la coquette somme de 17,5 millions de Frs. Encouragée par ce succès, l'œuvre d'entraide «Action de Carême» fut ensuite fondée en 1961 et elle organise chaque année depuis cette date une quête durant le carême.



Le district de Suisse de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X a repris cette idée et organise sa propre collecte de carême. Puisque la Fraternité ne bénéficie d'aucun soutien officiel, de même qu'elle n'a aucune part à l'impôt ecclésiastique, cette quête de carême est devenue une importante source de financement pour les nombreuses églises, prieurés et écoles de la Fraternité en Suisse. Ces dernières années, les fidèles ont donné à cette occasion plus de 300'000.- Frs. Que tous soient donc ici vivement remerciés de leur générosité ! Afin d'être fidèle à l'idée d'origine et d'en réaliser la volonté de solidarité, une intention missionnaire, en plus de l'intention pour la Suisse, est proposée chaque année en faveur des régions du monde les plus défavorisées où la Fraternité est présente.

Cette année le supérieur du district, M. l'abbé Pascal Schreiber, demande de soutenir les requêtes suivantes :

### **I. Construction d'un jardin d'enfants pour le prieuré de Varsovie, en Pologne**

Notre prieuré à Varsovie dirige depuis longtemps déjà une école primaire et même depuis quelques années un lycée qui permet d'obtenir la



maturité. La réforme de l'école polonaise exige maintenant de la Fraternité qu'elle fonde aussi une école enfantine (combinaison de jardin d'enfants et d'école), car il n'est plus permis de proposer des offres partielles, il faut couvrir tout le cursus scolaire. En Pologne la Fraternité ne peut qu'à grand peine faire face aux frais courants de la gestion d'une école. Ce n'est déjà pas possible d'investir dans les bâtiments depuis des années. C'est pourquoi nous voulons aider le prieuré de Varsovie en prenant en

main la construction du jardin d'enfants. Il s'agit d'un simple bâtiment qui comprend une salle de classe, un vestiaire, une petite



salle à manger pour la pause de midi et des toilettes. Il s'élèvera dans la cour intérieure entre le prieuré (à droite sur la photo), l'école (à l'arrière) et la chapelle (à gauche).

## 2. Les écoles du district de Suisse

Les écoles privées catholiques sont un des principaux champs d'apostolat de la Fraternité. Cela représente un soutien indispensable pour les parents dans l'éducation religieuse de leurs enfants. Le district de Suisse s'occupe donc maintenant de sept écoles. Elles doivent toutes être financées sans aucune aide

de l'État. Et comme les contributions des parents ne peuvent couvrir les frais, afin de ne pas surcharger les familles sou-



vent nombreuses, il reste toujours de gros déficits

à la fin de l'année. L'action de carême

est donc un important soutien

pour bou-

cher ces

trous.



*L'Institut Sancta Maria de Wangs au sommet du Sulzfluh*

### 3. Les besoins courants du district de Suisse

Enfin le district vous présente une troisième requête : l'accomplissement quotidien des obligations sacerdotales implique de multiples charges et nécessite une aide financière régulière. Les prêtres parcourent souvent de longues distances afin de desservir les différentes chapelles, de visiter les malades à domicile et de confesser dans les couvents ou les écoles... Cela cause des frais de déplacements que les plus petites chapelles ne peuvent couvrir toutes seules en plus des dépenses de loyer, assurances, chauffage et électricité. Le district doit venir à leur secours et apporter une aide supplémentaire. Sans le soutien actif de nos bienfaiteurs, tout cela ne serait pas possible.



*La chapelle Saint-Meinrad à Uznach*

Puisse saint Joseph, le trésorier de toutes les institutions religieuses, toucher les cœurs afin que soient nombreux ceux qui prendront part à cette œuvre d'assistance. Que sa fête tombe toujours durant ce temps de l'Action de Carême, cela n'est peut-être pas un hasard !

*ABBÉ DAVID KÖCHLI, économiste de district*

#### **Pour nous transmettre votre don :**

- **Déposez l'enveloppe de l'Action de Carême** dans les troncs installés dans les églises et chapelles du district de Suisse de la Fraternité le premier dimanche de la Passion (2 avril 2017).
- **Par un versement / virement en francs suisses sur**  
le compte : Postfinance, 3030 Berne : 17-5510-1  
titulaire : Distrikt Schweiz der Priesterbruderschaft St. Pius X., Rickenbach SO  
motif : Action de Carême  
IBAN : CH60 0900 0000 1700 5510 1 – BIC : POFICHBEXXX
- **Par un versement / virement en euros sur**  
le compte : Postfinance, 3030 Berne : 91-69852-8  
titulaire : Distrikt Schweiz der Priesterbruderschaft St. Pius X., Rickenbach SO  
motif : Action de Carême  
IBAN : CH91 0900 0000 9106 9852 8 – BIC : POFICHBEXXX



## COURRIER

# ON NOUS ÉCRIT

Caussade, ce 12 décembre 2016

Cher Monsieur l'abbé,

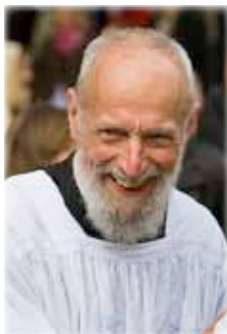
C'est avec intérêt que j'ai lu votre dernier numéro. Je suis très heureux de voir figurer dans votre excellent bulletin, numéro après numéro, des articles "rappels" indispensables à la formation chrétienne.

Je tiens à féliciter votre supérieur pour son invitation à une abstinence numérique durant le temps de l'Avent, à se défaire "des minces liens que filaient les nains autour du géant".

Je puis vous apporter le témoignage suivant que lorsque cette abstinence est difficile, il faut avoir le courage de participer aux Exercices spirituels de saint Ignace !

Je connais des centaines d'hommes qui ont éradiqué la télévision, et une grande partie de l'internet et aussi le portable, au retour de la retraite ! pour la joie de toute la famille.

Avec des réflexions comme celle-ci : « *Depuis que papa, au retour de sa retraite, a enlevé la télévision on a le temps de lire, de parler, de jouer !...* »



Bien respectueusement et charitablement, de la part d'un vieux missionnaire de Côte d'Ivoire.

Père Jean-Jacques Marziac

*Né en 1924, ordonné prêtre en 1954, le Père Marziac est un fils spirituel du Père Barrielle (CPCR). Par fidélité à la Messe Tridentine, il s'est mis sous l'autorité de Mgr Lefebvre et donne des retraites de Saint Ignace, un peu partout en France, mais en particulier à Caussade, dans le Sud-Ouest de la France. Il a fondé les Coopérateurs du Christ-Roi, au service de l'œuvre des retraites ignaciennes.*

## LE PARTAGE DE L'OFFRANDE POUR LES MISSIONS EN 2016



**Grâce à la générosité des fidèles, le District de Suisse a pu distribuer l'an passé un montant élevé, un total de 115'631.45 Frs.**

Les Sœurs de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X de Saint-Michel-en-Brenne (France) en ont reçu la somme de 70'000.- pour leurs missions. Elles avaient demandé de l'aide pour leur apostolat en République dominicaine, un État des Antilles sur l'île d'Hispaniola. Comme en Haïti qui occupe le reste de cette île, une grande pauvreté règne en République dominicaine. Un quart de la population est sous-alimenté. Les sœurs de cette mission sont donc entièrement dépendantes de l'aide de l'Europe.

Le deuxième projet des sœurs soutenu par la quête pour les missions de 2016, c'est le noviciat des sœurs de langue espagnole de Pilar en Argentine. Les sœurs ont pu acheter un nouveau tracteur et achever l'autel de leur chapelle grâce au don de la Suisse. Voici un premier remerciement des sœurs :

Saint-Michel-en-Brenne, décembre 2016

Monsieur l'abbé,

Avant tout, de la part de Mère Marie Augustin et de nos Sœurs dans les missions, je viens vous dire un immense merci pour l'aide inespérée reçue des bienfaiteurs suisses. Ils sont d'une générosité incroyable. Nous les gardons bien dans nos prières. Les deux communautés choisies vous transmettront des photos de leur travail et de leur apostolat.

Je vous souhaite, Monsieur l'Abbé, une sainte attente de la Nativité de notre divin Sauveur,

Sœur Marie Raphaël

Enfin, le prieuré de la Fraternité en Irlande, à Athlone au centre de l'île, a reçu un versement de 45'631.45 Frs. Cela permet au prieur, l'abbé Vincente Griego, de poursuivre les chantiers les plus urgents et de réaliser d'autres tâches nécessaires à l'apostolat dans un pays qui a beaucoup souffert, ces derniers temps surtout, de la confusion que la soi-disant « Résistance » a causée parmi les fidèles. Veuillez lire la lettre que nous avons reçue de M. l'abbé Griego :

Dublin, le 16 décembre 2016

Cher Monsieur l'abbé,

Ce petit mot pour vous exprimer toute ma gratitude pour les quêtes qui ont été effectuées en Suisse en faveur de nos œuvres en Irlande. Que les fidèles du district de Suisse soient bien remerciés de leur générosité.

L'Irlande était autrefois une terre de Foi mais elle a souffert des ravages du modernisme et se trouve maintenant dans un état de grand besoin, non seulement matériel mais aussi spirituel. L'œuvre de la Tradition n'est pas encore fort développée dans ce pays qui fut si fervent pendant des siècles.

Puissent les dons de vos fidèles nous aider dans notre apostolat, notamment pour effectuer les nombreuses et nécessaires réparations dans nos églises et pour procurer de bonnes lectures aux catholiques perdus et perplexes dans ce monde de désolation spirituelle.

Nous prions pour que votre soutien aux efforts généreux de nos prêtres en Irlande et la coopération de nos fidèles puissent conduire de plus en plus d'âmes vers la Tradition multiséculaire de l'Église.



En retour, nous vous assurons de nos prières pour vous et vos ouailles. Le Bon Dieu vous récompensera pour votre charité. Merci de prier pour nos œuvres en Irlande afin que Dieu soit glorifié en toutes choses.

Dans la joie de Noël, puisse la Vierge Immaculée vous protéger et bénir votre œuvre en Suisse.

Father Vicente A. Griego, *Supérieur de la Fraternité Saint-Pie X en Irlande*



## HISTOIRE RÉCENTE DE LA PRIÈRE ROSAIRE

**« Après la sainte messe, le chapelet est la prière qui nous unit le plus fortement à Dieu. » (Sœur Lucie)**

Les apparitions de la très sainte Vierge Marie sont un rappel à la prière, particulièrement au chapelet, et à la pénitence ; à Fatima, Marie le fait avec une nouvelle vigueur.

### Consécration liturgique

Un grand titre de gloire du très saint Rosaire est sa consécration liturgique : par l'invocation « Reine du très saint Rosaire »<sup>1</sup> ; et, plus encore, par la solennité du 7 octobre<sup>2</sup>. Le Père Calmel fait remarquer ceci : « De même que l'Église célèbre le 16 juillet Notre-Dame du Mont Carmel comme

(1) *Rituale Romanum : Litanie Lauretanae.*

(2) *Missale Romanum et Breviarium Romanum* : titre de la fête : *S. Mariae de Victoria* (1571, Saint Pie V) ; *Sacratissimi Rosarii B. M. V.* (1716, Clément XII) ; *Beatae Mariae Virginis a Rosario* (1962, Jean XXIII).

*modèle de la contemplation silencieuse et mère de tous les vrais contemplatifs, de même elle célèbre le 7 octobre Notre-Dame du Rosaire* comme la très

*sainte Mère de Dieu unie à tous les mystères de notre salut, comme la Reine et la médiatrice dont l'intervention est toute-puissante.*

*La dévotion à Notre-Dame du Carmel et à Notre-Dame du Rosaire sont, chacune, le bien particulier d'une grande famille religieuse, soit l'Ordre des Carmes, soit l'Ordre des Frères Prêcheurs.*

*Cependant ce bien de famille est d'une telle plénitude qu'il s'étend à l'Église tout entière, ne cesse d'y fleurir et d'y fructifier. »<sup>3</sup>*

(3) Père Roger-Thomas Calmel, O.P., *Le Rosaire de Notre-Dame*. – À noter que le Ciel associe aussi les deux dévotions : le 13 octobre 1917, durant le miracle du soleil, Notre-Dame apparut aux voyants en prenant aussi les traits de Notre-Dame du Carmel.



La bénédiction du chapelet est liturgique : *Benedictio coronarum sacratissimi Rosarii B. M. V.*<sup>4</sup>

### Prière officialisée

Sœur Lucie pensait que la récitation du rosaire devant le Saint-Sacrement exposé pouvait devenir une prière liturgique à part entière. « *J'ai une grande espérance que n'est pas loin le jour où la prière du saint Rosaire et du chapelet sera déclarée prière liturgique ; oui, parce qu'elle fait tout entière partie de la liturgie sacrée.* »<sup>5</sup>

Le 13 mai 1967, elle remettait cette supplique au pape Paul VI venu à Fatima : « *... je supplie Votre Sainteté de daigner intensifier la prière du chapelet et, dans la mesure du possible, d'instituer que, tous les dimanches et jours saints, dans toutes les églises et chapelles publiques et semi-publiques où il n'y a pas de messe vespérale, on récite le chapelet devant le Très Saint-Sacrement exposé, en terminant par la bénédiction, en esprit de réparation, d'adoration et de supplication.* » Elle

(4) *Rituale Romanum*. Par privilège pontifical, certaines bénédictions sont propres à des Ordres : aux Bénédictins, la médaille de Saint-Benoît ; aux Franciscains, le chemin de la croix ; aux Carmes, le scapulaire ; aux Dominicains, le chapelet. Peu à peu, ces facultés furent étendues, tout prêtre pouvant bénir même d'un simple signe de croix.  
(5) Lettre à mère Maria José Marlins, 16/09/1970.



**Paul VI a rencontré sœur Lucie à Fatima en mai 1967**

adressa la même requête au pape Jean-Paul II<sup>6</sup>.

Mais, pour être liturgique, la prière du chapelet devrait alors être inscrite dans le Rituel, à l'instar des Litanies ; pour l'heure, comme l'explique le Père Calmel : « *... le Rosaire, dévotion officialisée, reste une dévotion privée. Il comporte une part de liberté, il laisse une marge qui est exclue de la prière liturgique.* »

En effet, une prière liturgique est fixe, en quelque sorte canonisée par l'autorité pontificale, elle n'est pas laissée à la libre création de chacun. Ainsi le furent les rites et prières de la messe par saint Pie V. Le nouveau rite de la messe nous ayant habitué à une grande fantaisie, rappelons ce qu'est une prière liturgique, c'est-à-dire établie et définie par l'Église.

(6) Lettre du 12/05/1982.



Par exemple : la bénédiction d'un chemin de croix est liturgique, parce que codifiée par le Rituel romain, mais son exercice, les prières et les méditations sont libres. Semblablement, l'exposition du Très Saint-Sacrement est une cérémonie paraliturgique (en marge de la liturgie) : certaines parties sont liturgiquement fixées (*Tantum ergo*, voile huméral, etc.), mais une part est laissée à la discrétion de l'officiant (choix des prières). La récitation du rosaire devant le Saint-Sacrement demandée par le pape Léon XIII pour le mois du Rosaire est, jusqu'à présent, de cet ordre-là.

### Quinze mystères, ou plus ?

Le Père Calmel écrit : « *La classification des mystères remonte à saint Pie V.<sup>7</sup> Serait-il bon d'introduire quelques modestes aménagements ? Il appartient d'en décider, avec l'approbation du Saint-Siège, au Maître Général de l'Ordre Dominicain, à qui la garde du Rosaire a été commise par l'autorité pontificale.* »

On peut toutefois, dit l'auteur, « *suggérer quelques méditations sur le miracle de Cana, ou tourner l'attention vers le Sacré-Cœur* », etc. Un pré-

(7) Saint Pie V (pape 1566-1572), dans la Bulle : *Consueverunt Romani Pontifices* (1569), rappelle l'origine du Rosaire, en explique et détermine la forme, y attache de nombreuses indulgences.

dicateur pourrait imiter saint Dominique (XIII<sup>e</sup> siècle) ou saint François-Xavier (XVI<sup>e</sup>) qui, après l'enseignement d'une vérité, faisaient prier quelques *Ave* pour l'insérer dans les cœurs. « *Il y a une grande harmonie entre les mystères du Rosaire et les fêtes de l'année liturgique ; [...] la méditation du Rosaire nous apporte, à sa manière et en insistant sur la médiation de Marie, les grâces de l'année liturgique.* »

Saint Pie X disait que « *le Rosaire est le parfait résumé de l'Évangile.* » Les quinze mystères du Rosaire sont un résumé de la vie, de la passion et de la gloire de notre Sauveur et de la médiation universelle de Marie, comme les cinquante invocations des Litanies de Lorette résument les gloires et titres de Marie, sans prétendre les épuiser tous.

Les mystères lumineux du pape Jean-Paul II (2002) sont en définitive un autre chapelet. Nous expliquerons cela dans autre article prochainement.

### La prière Ô mon Jésus

La très sainte Vierge Marie a ajouté elle-même une prière<sup>8</sup>, approuvée par l'usage dans l'Église, méprisée

(8) Voici la version originale portugaise, donnée par sœur Lucie : « *Ó meu Jesus, perdoai-nos nossas culpas, livrai-nos do fogo do inferno, levai as almas todas para o céu, e socorrei principalmente as que mais precisarem.* »

et rejetée par les progressistes. En voici la traduction exacte : « *Ô mon Jésus, pardonnez-nous nos péchés, sauvez-nous du feu de l'enfer ; conduisez toutes les âmes au Ciel, secourez principalement celles qui en ont le plus besoin.* »

Expliquons cela à la lumière des paroles de l'*Ave Maria*. Deux moments sont importants dans une vie : maintenant et l'heure de la mort ; le *Pater noster* dit : aujourd'hui. Les âmes qui « ont le plus besoin » du secours de Jésus aujourd'hui sont les âmes sur le point de pécher, ou les pécheurs à l'instant terrible d'entrer dans leur éternité ; ce sont aussi les âmes abandonnées du Purgatoire.

C'était la pensée de François : consoler Notre Seigneur si souvent offensé ; et celle de Jacinthe : sauver les pauvres pécheurs. Éternellement heureux ceux qui, dans cette double intention et par leurs prières et sacrifices, empêchent un ou plusieurs péchés, véniels ou mortels, dans le monde ; ou, ne pouvant les empêcher, les réparent aussitôt par des actes d'amour, de pénitence et de supplication ; et obtiennent la conversion des pécheurs à leur heure dernière !

En français, le mot "secourez" est assez souvent omis, donnant une formule un peu étrange : « ... *conduisez toutes les âmes au Ciel, surtout celles...* » N'avons-nous pas tous

besoin du secours divin ? Sans trop changer la formule habituellement connue, il convient de dire :

« *Ô mon Jésus, pardonnez-nous nos péchés, préservez-nous du feu de l'enfer ; conduisez toutes les âmes au Ciel, et secourez surtout celles qui ont le plus besoin de votre miséricorde.* »

### Deux exemples

Depuis la conversion du bon Larron, pour qui la Vierge des Douleurs a prié, les exemples ne manquent pas de la bienveillance mariale envers les pécheurs ; jusqu'au dernier instant de la vie, il y a place pour la grâce.

Une dame arrive, désespérée, à Ars : son mari, vivant loin de Dieu et pour qui elle a tant prié, s'est jeté du haut d'un pont, sans signe de repentir ! Elle entre dans l'église lorsque le saint Curé, encore revêtu du surplis, revient à la sacristie après le catéchisme de 11 heures. Il marche à pas lents, la tête inclinée. Subitement, il s'arrête devant cette femme en deuil : « *Il est sauvé !* » Elle sur-saute. M. Vianney reprend : « *Oui, il est sauvé !* »

Un geste d'incrédulité fut toute la réponse de la dame. Alors le Curé d'Ars, scandant bien tous les mots, répliqua : « Je vous dis qu'il est sauvé ; il est en purgatoire et il faut prier pour lui... Entre le parapet du pont et l'eau, il a eu le temps de faire un acte de repentir. La Très Sainte

Vierge a obtenu sa grâce. Rappelez-vous le mois de Marie élevé dans votre chambre. Votre époux irréligieux ne s’y est point opposé ; il s’est même parfois uni à votre prière... Cela lui a mérité le suprême pardon. »<sup>9</sup>

Le Père carme Augustin-Marie du Saint-Sacrement, né Herman Cohen, converti, avait confié sa mère à la douce Vierge. Or, au mois de décembre 1855, il apprend cette nouvelle très douloureuse : sa mère vient de mourir, sans avoir donné le moindre signe de conversion. Jésus tant aimé et adoré infligeait à son disciple une indicible épreuve : l’incertitude sur le salut éternel de sa mère. Sans cesser d’être fidèle à sa confiance en la Vierge Marie, il alla se confier au Curé d’Ars. Le saint ne se contenta pas de le consoler, il lui fit une prophétie : « *Espérez, espérez, vous recevrez un jour, en la fête de l’Immaculée Conception une lettre qui vous apportera de grandes consolations* », et le bon religieux garda son espérance contre toute espérance. Onze ans plus tard, il reçut cette lettre annoncée qui lui révélait ceci : une religieuse, Léonie Guillemant, avait eu la vision de la



bonne Mère intervenant *in extremis* auprès de son Fils, disant : « *Grâce, pitié, ô mon Fils, pour cette âme qui va périr. Encore un instant, et elle sera perdue pour l’éternité. Faites, je vous en conjure, pour la mère de mon serviteur Hermann ce que vous voudriez qu’il fit pour la Vôtre, si elle était à sa place et que vous fussiez à la sienne. L’âme de sa mère est son bien le plus cher, mille fois il me l’a consacrée ; il l’a confiée à la tendresse et sollicitude de mon cœur. Cette âme est mon bien, je la réclame comme un héritage, comme le prix de votre Sang et de mes douleurs au pied de votre Croix.* » À peine la divine suppliante avait-elle cessé de parler, qu’une grâce forte et puissante, s’échappa de la source de toutes grâces, du Cœur adorable de notre Jésus, et vint illuminer l’âme de la pauvre juive mourante et triompher instantanément de son opiniâtreté et de ses résistances.<sup>10</sup>

Dieu aidant, nous donnerons des exemples des interventions et gloires de Marie au XX<sup>e</sup> siècle.

Confiance, donc, et ferveur. *Ave Maria.*

**SACERDOS**

(9) Mgr Trochu, *Les intuitions du Curé d’Ars*, tome 1.

(10) Dom Baurin, *Frère Augustin-Marie, Herman Cohen, Flèche de feu.*



## NOUVELLES DE SUISSE ET D'AILLEURS

### UN ÉVANGILE SANS LA CROIX

Dans le “Forum des lecteurs” de *Famille chrétienne*, n°2017 (10-16 septembre 2016), nous avons apprécié le contenu de la lettre d’une jeune (17 ans) participante aux dernières J.M.J. en Pologne (au mois d’août). Nous en extrayons le passage suivant : « *La communication est facile aux J.M.J. Parler aux étrangers, échanger des babioles, c’est top ! Super ambiance dans la rue. Mais spirituellement, j’ai été déçue. Je pensais revenir avec un petit bagage spirituel en plus, mais ça n’a pas été le cas. (...) Dans l’euphorie, avec 2 millions de personnes, il est difficile de se concentrer sur l’essentiel.* »

Hélas ! C’est bien la faille de ces énormes manifestations de foules, quelle que soit la bonne volonté de tous ces jeunes qui s’y rendent. Qu’en retiennent-ils spirituellement ? Sur le sujet, il est très intéressant de lire un ouvrage peu connu, mais ô combien nécessaire de nos jours : *Les Journées Mondiales de la Jeunesse, agent de*



Cracovia  
2016  
JMJ

*changement pour une nouvelle Église,* écrit par Mme Cornelia R. Ferreira. Il a été publié en langue anglaise par les Editions Sanctus Martinus, en 2005, au Canada. L’adaptation française a été établie, en 2010, par l’*Action Familiale et Scolaire*. On peut en résumer le contenu (185 pages), par cette phrase : « *C’est le mot “plaisir” qui caractérise les JMJ et derrière ce mot se cache un nouvel évangile dont la Croix a disparu.* »

(*Lectures Française* – octobre 2016)

### LA TROISIÈME GUERRE MONDIALE

Sous le titre *La Troisième Guerre mondiale est commencée... mais Dieu règne*<sup>1</sup>, l’ouvrage du R.P. Jean-Jacques Marziac montre que cette Troisième Guerre mondiale, commencée avec le concile Vatican II – comme le disait Mgr Marcel Lefebvre –, est semblable au combat de David contre Goliath, humainement perdue, mais qui sera

(1) Editions A.C.C.R. Maison Saint-Joseph, 634 rte du Treilhou, F-82300 Caussade. 140 pages. 15 € (+ port).

finalement victorieuse grâce aux moyens surnaturels donnés par Dieu à ceux qui mèneront sans faiblir le bon combat de la foi. Le 7<sup>e</sup> et dernier chapitre répond à la question : « *Comment gagner cette Troisième Guerre mondiale ?* »

Dans sa préface, le Général (2 S) Claude Denis Mouton note : « *La confiance du pape Paul VI : "Les fumées de Satan sont entrées dans l'Église" est un aveu lucide, puisque depuis la pénombre s'est substituée à la lumière et l'on peine à distinguer la vérité tant s'est développé le flou auquel beaucoup se sont accoutumés. Combien "moisissent dans la mort spirituelle, dans la mort éternelle", selon la formule de Charles Péguy ?* » En écho, la postface de Mgr Bernard Fellay rappelle : « *La grande question, la question définitive est bien celle-ci : O homme, que fais-tu de ton salut que Dieu laisse entre tes mains ?* »

Le R.P. Marziac ne souhaite pas faire « œuvre littéraire » mais plutôt proposer « un éclairage simple, très accessible, même pour les moins avertis, sur la crise actuelle que le monde semble n'avoir jamais connue à ce niveau ». Au fil des chapitres, le missionnaire – infatigable nonagénaire – indique les livres à lire pour aller plus loin intellectuellement, et les Exercices de Saint Ignace à suivre pour aller plus haut spirituellement. (DICI – 28/10/2016)



Le carmel de Chambéry, en Savoie, ferme ses portes. Entre autres raisons invoquées par sœur Bernadette de Jésus, prieure, « *trop de différences d'âge et de soucis de santé* ». « *Nous ne sommes plus dans les conditions normales pour vivre notre vocation au carmel pour l'Église et le monde.* » La communauté n'a pas non plus trouvé une religieuse apte à reprendre la charge de prieure et ne peut plus former les nouvelles postulantes.

Ainsi « *nous avons été amenées à suivre un chemin inattendu : la fermeture de notre cher carmel* », relève la prieure. Le sort des bâtiments n'est pas encore connu, mais l'ensemble devrait rester un lieu d'accueil et de prière.

Après le départ programmé de la vingtaine de religieuses qui y vivent, c'est une page importante de l'histoire catholique en Savoie, mais aussi de l'histoire de la ville de Chambéry, qui se tourne. Le carmel de Chambéry a été fondé le 8 décembre 1634 ; dissous en 1793 par la Révolution française, il a été rétabli en 1825. Installées d'abord au faubourg Reclus, les carmélites ont rapidement construit un monastère en dehors des portes de la ville. Elles l'ont habité jusqu'à la Révolution. Revenues en 1825,

les religieuses ont acheté sur la colline du Lémenc un terrain où elles se sont établies en 1832, y vivant jusqu'à aujourd'hui. *Cath.ch*

(*Echo magazine* – 01/12/2016)

☞ Ce carmel avait fait parler de lui ces dernières années pour être un carmel ouvert sur le monde : « *Chaque soir, pendant le repas, une revue de presse est lue. Les religieuses se sont même autorisées, il y a quelques années, la projection du film "Bienvenue chez les Ch'tis".* »

(*Le Dauphiné* – 09/05/2013)

#### A PROPOS DU "SUICIDE ASSISTÉ"

A l'occasion de la « *Journée mondiale des droits humains* », qui s'est déroulée le 10 décembre 2016, Mgr Vitus Huonder a tenu à rappeler la doctrine de l'Église en cas de suicide. Dans une lettre ouverte rendue publique le 4 décembre 2016, l'évêque de Coire a exclu qu'une personne recourant au « suicide assisté » puisse bénéficier de l'extrême-onction.

Le prélat a écrit que « ce n'est pas à nous de décider de la vie et de la mort. Dieu pourvoit à notre vie. Dieu pourvoit à notre mort ». Il a souligné que « *la volonté d'un patient de recourir au suicide assisté met le prêtre dans l'"impossibilité complète" de lui administrer l'onction des malades* ». Car, dans de telles circonstances, « *les conditions de réception [du sacrement]*

*ne sont pas remplies* ». Le prêtre peut alors « *seulement prier pour lui* » et le « *recommander à la miséricorde de Dieu* ».

En ce qui concerne les soins palliatifs, Mgr Huonder a expliqué que l'accompagnement médical doit être effectué avec un « *discernement tout particulier* ». L'objectif étant que « *le processus naturel de la mort ne doit pas être affecté, car il est aussi l'expression de la volonté créatrice de Dieu* ».

L'association d'aide au suicide *Dignitas* a réagi le 6 décembre 2016 à la lettre de l'évêque de Coire par un communiqué. En référence à l'intitulé du texte de l'évêque, « *Mourir humainement au regard de la foi* », l'association soutient que ce n'est ni à elle, « *ni à l'Église* » de juger ce qu'est une mort « *digne et humaine* », mais « *uniquement à la personne elle-même* ».

Le 6 octobre 2016, l'agence de presse cath.ch constatait : « *Les derniers chiffres révèlent (...) que la pratique du suicide assisté continue de croître en Suisse* », annonçant une progression moyenne annuelle de 25%. En 2015, 1'340 personnes y ont eu recours dans le pays.

(*DICI* – 23/12/2016)

#### L'AVORTEMENT AU KENTUCKY

Le gouverneur du Kentucky, Matt Bevin, a signé hier deux lois qui limitent l'avortement dans son État.

Les dispositions d'urgence entourant ces projets impliquent leur mise en œuvre immédiate.

La première demande aux médecins d'effectuer une échographie avant un avortement, de montrer les images à la mère et de lui fournir l'enregistrement audio des battements de cœur fœtaux. (La mère a le droit de détourner son regard et de demander qu'on baisse le son...) Des mesures similaires ont déjà été prises dans vingt-cinq États.

La seconde interdit les avortements au-delà de vingt semaines de grossesse, exception faite des grossesses à risque pour la santé de la mère. C'est semble-il le seizième État à adopter cette limitation.

L'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU) a immédiatement déposé plainte contre la première loi, au nom de... l'unique avortoir du Kentucky.

La présidente du Planning familial américain a déclaré que l'interdiction de l'avortement après vingt semaines « n'est pas seulement honteuse, c'est dangereux pour les femmes »...

*Yves Daoudal*

(sur son blog : [yvesdaoudal.hautetfort.com](http://yvesdaoudal.hautetfort.com) – 10/01/2017)

Mardi 10 janvier 2017 a eu lieu la bénédiction du nouvel avortoir du Planning familial américain à Washington par une « vingtaine de dirigeants religieux ».

Non, ce n'est pas un canular. C'est raconté par le site DCist et par le *Huffington Post*, qui donne même une vidéo. J'ai vérifié tous les noms et tous les titres, et tout est, hélas, exact. (...) Le rabbin Michael Namath a souligné que selon la tradition juive, prendre des décisions saines à propos de son corps est une façon d'honorer Dieu. Et il a prié : « Dieu, que ton esprit repose sur ces soignants qui servent d'instruments de tes mains. » Sic.

Daayiee Abdullah, le premier imam ouvertement homosexuel d'Amérique, se trouvait en Thaïlande mais a participé à la cérémonie via Skype. Deux prêtres hindous ont chanté un mantra qui donne « de bonnes vibrations » au bâtiment, puis ils ont aspergé d'"eau bénite" le rez-de-chaussée parce que « quand nous chantons des mantras les vibrations traversent l'eau », ce qui laisse l'énergie négative derrière... (...)

Une consolation : les articles n'évoquent pas la présence d'un prêtre catholique...

*Yves Daoudal*

(sur son blog : [yvesdaoudal.hautetfort.com](http://yvesdaoudal.hautetfort.com) – 13/01/2017)





## UNE PAGE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

# LE "SOLA FIDE" ET LE "SOLA SCRIPTURA" DE MARTIN LUTHER

***Pour Luther, la volonté humaine, totalement corrompue, ne peut par elle-même faire que le mal. C'est là l'origine de son "sola fide" (le salut par la foi seule), sans les œuvres, sans la volonté humaine.\****

Par le biais de la querelle des Indulgences, Luther en était venu à dénier toute valeur aux œuvres de la pénitence et, en définitive, à la pénitence elle-même. C'était la conséquence directe de son expérience religieuse personnelle qui l'avait conduit à assimiler la concupiscence au péché lui-même et à déclarer celui-ci invincible. Il en résulte que la volonté humaine est totalement corrompue et que, par elle-même, elle ne peut faire que le mal.

Lorsque Luther proclame son dogme du salut par la foi seule (*sola fide*), sans les œuvres, il faut bien comprendre que cela signifie : sans la volonté humaine. La foi est un don de Dieu qui sauve l'homme sans sa collaboration et même malgré sa volonté mauvaise. Jusqu'alors, on croyait que

le salut de l'homme nécessitait une double action : celle, souveraine, de la grâce divine et celle, subordonnée, de la liberté humaine. Luther supprima l'un des deux termes après les avoir opposés, comme si la grâce de Dieu et la volonté humaine pouvaient entrer en concurrence de sorte que prêter le moindre rôle à la liberté de l'homme dans l'œuvre du salut équivaldrait à retirer quelque chose à l'efficacité de la grâce divine.

### **Rappel de la doctrine catholique**

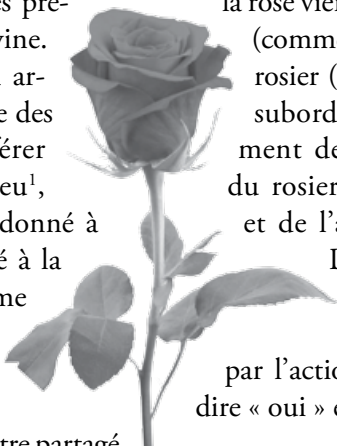
Rappelons brièvement ici les traits principaux de la doctrine catholique mis en cause et niés par la Réforme luthérienne et calviniste.

Elle tient tout d'abord que la nature humaine n'est pas intrinsèquement et irrémédiablement corrompue et viciée par le premier péché. Celui-ci a été permis parce que Dieu voulait être aimé d'un amour de préférence et qu'il attachait le plus grand prix

(\*) Suite de l'ouvrage sur *Le Protestantisme* paru en 1962 avec le *nihil obstat* de Mgr Ch. Journet. La première partie est parue dans notre précédent numéro.



au libre choix de l'homme. Après la chute, cette liberté est affaiblie mais il lui appartient encore de choisir son destin avec l'aide de la grâce. Sans doute, livrée à ses propres forces, la volonté humaine serait impuissante, mais, précisément, elle n'est pas livrée à ses propres forces. Elle peut être touchée et vivifiée par les prévenances de la grâce divine. Dans le mouvement qui arrache l'homme à l'empire des ténèbres pour le transférer dans le royaume de Dieu<sup>1</sup>, l'acquiescement qui est donné à Dieu doit-il être attribué à la seule grâce divine (comme le voudrait Luther) ou à la seule volonté humaine (comme le disait Pélagé) ou encore doit-il être partagé entre la grâce divine pour une certaine part et la volonté humaine pour une part complémentaire (comme le disaient les maîtres nominalistes et semi-pélagiens de Luther) ?



Toutes ces solutions sont fausses dans ce sens qu'elles placent la grâce de Dieu sur le même plan, au même niveau d'action que la volonté humaine comme deux locomotives qui s'affronteraient sur le même rail. L'une des deux ne peut l'emporter qu'au détriment de l'autre.

**En réalité, il faut considérer que la grâce de Dieu et la volonté**

**humaine ne sont ni juxtaposées ni concurrentes mais ordonnées et concordantes.** Le « oui » que l'homme dit à Dieu vient à la fois tout entier de Dieu (comme cause première) et tout entier de l'homme (comme cause seconde), de même, selon une comparaison classique, que la rose vient tout entière de Dieu (comme cause première) et du rosier (comme cause seconde subordonnée) et non seulement de Dieu ou seulement du rosier ou à moitié de l'un et de l'autre. De même que Dieu donne au rosier de produire la rose, il donne à l'homme, par l'action de sa grâce, de lui dire « oui » en toute liberté.

L'homme est-il sauvé d'un seul coup ? Dieu pourrait le faire par une motion miraculeuse et exceptionnelle comme ce fut le cas pour saint Paul. Mais normalement, l'acte de justification suppose une première étape préparatoire où, sous l'action prévenante de la grâce, l'homme se dispose à la justification par des actes de foi, de crainte de Dieu, d'espérance. C'est ainsi que le fils prodigue de la parabole rentre en lui-même, reconnaît ses fautes et médite de solliciter le pardon de son père<sup>2</sup>. Alors peut avoir lieu l'acte de justification proprement

(1) Col. I, 13.

(2) Cf. Luc XV, 17-19.

dit où, toujours sous la motion de la grâce, jaillit l'acte d'amour de Dieu par-dessus tout. Enfin, dans une troisième étape, l'homme maintenant justifié, est sollicité, toujours par la motion de la grâce prévenante, à réparer les désordres de sa vie passée.

Dans la seconde et dans la troisième étape de la justification, l'homme est sous l'influence de « la foi opérant par la charité »<sup>3</sup>. Il peut accomplir de « bonnes œuvres » et acquérir des mérites au vrai sens de ces termes, c'est-à-dire non comme un comptable qui les inscrirait dans la colonne des crédits, mais, comme un bon arbre produit de bons fruits, proportionnés à la vie éternelle. **C'est la doctrine catholique telle que l'avait exprimée saint Augustin :** « *La vie éternelle que nous aurons sans fin à la fin de cette vie est accordée aux mérites qui auront précédé. Mais ces mérites ne viennent pas de notre propre suffisance : ils sont faits en nous par la grâce. C'est pourquoi la vie éternelle est elle-même grâce, c'est-à-dire don gratuit. Non, encore une fois, qu'elle ne soit pas donnée aux mérites ; mais parce que les mérites auxquels elle est donnée sont eux-mêmes des dons* »<sup>4</sup>. On ne saurait mieux exprimer que la volonté humaine, loin d'être fondamentalement viciée, peut être redressée et

s'épanouir dans la grâce. En quittant l'empire des ténèbres pour le royaume de Dieu, elle renonce à elle-même pour accomplir la volonté de Dieu. Mais les œuvres qu'elle accomplit ainsi sous la motion de la « foi opérant par la charité » sont réellement méritoires pour la vie éternelle car, comme le dit encore saint Augustin : « *Celui qui t'a fait sans toi, il ne te justifie pas sans que tu le veuilles* »<sup>5</sup>.

**C'est la doctrine même des Ecritures correctement interprétées :** « *Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres quand il offrit Isaac, son fils, sur l'autel ? Tu le vois : la foi coopérait à ses œuvres et par les œuvres sa foi fut rendue parfaite... Vous le voyez, c'est par les œuvres que l'homme est justifié et non par la foi seule* »<sup>6</sup>. « *Voici que mon retour est proche, et j'apporte avec moi le salaire que je vais payer à chacun, en proportion de son travail* »<sup>7</sup>. Ainsi, la foi seule ne suffit pas. Il faut qu'elle soit vivifiée par la charité, par cette charité sans laquelle, dit saint Paul, ni la science ni la foi ni la prophétie ni le martyre ne serviraient de rien<sup>8</sup>. Lorsque dans l'épître aux Romains, l'apôtre écrit : « *Nous tenons pour certain que l'homme est justifié par la foi, à l'exclusion des œuvres*

(5) Sermon 169, n°. 13.

(6) Jacques XI, 21-24.

(7) Apoc. XXII, 12.

(8) I Cor. XIII, 1-3.

(3) Gal. V, 6.

(4) Epistola 194, n° 19.

de la Loi »<sup>9</sup>, il n'écrit pas « par la foi seule » et les œuvres qu'il condamne sont celles de la Loi ancienne, de la Loi mosaïque mais non certes les œuvres de la Loi nouvelle c'est-à-dire celles de la charité du Christ.

Dans cette perspective, les œuvres de pénitence qui suivent l'acte décisif de la justification sont comprises non comme un effort purement humain qui viendrait s'ajouter à la justification du Christ. Celle-ci est en effet, pleinement suffisante, mais si elle n'est pas seulement imputée du dehors à un être

humain qui resterait en fait foncièrement corrompu, si elle vient sanctifier l'homme intérieurement, elle a pour effet que, sous sa motion, l'homme, par un acte propre de sa volonté, se détourne du péché commis, le déteste autant qu'il l'a aimé et cherche à réparer tous les dégâts qu'il a causés. Du côté de Dieu, la justification est parfaite, mais du côté de l'homme, il faut un acte progressif d'appropriation de cette justification pour qu'elle lui devienne toujours plus profondément intérieure. La justification est synonyme de sanctification et de purification.

(9) Rom. III, 28.

## Mais pour Luther, le libre-arbitre est totalement corrompu

Il est aisé de comprendre que si on nie que la nature humaine puisse être sanctifiée intérieurement malgré la concupiscence qui n'est pas péché mais seulement tendance au péché, on est conduit, comme Luther, à nier le libre-arbitre, celui-ci étant totalement corrompu. La pénitence n'est plus un acte de réparation et de purification ; elle consiste, pour Luther, en une simple cessation du péché : *La meilleure pénitence, disait-il, est de ne plus recommen-*



*Saint Augustin, illustre docteur de l'Église*

*cer, la meilleure pénitence est une vie nouvelle*<sup>10</sup>. L'acte décisif demandé au pécheur n'est plus un acte de réparation inspiré par la grâce (contrition et satisfaction) mais un acte de persuasion (par la foi seule) que ses péchés sont effacés : « *Crois fermement que tu es absous et tu le seras réellement* »<sup>11</sup>.

De plus, s'il n'y a pas de sanctification intérieure, ni de pénitence satisfaisante, il n'y a plus de milieu entre le Paradis et l'Enfer, il ne peut plus y avoir de purgatoire, c'est à dire un

(10) cf. Denz. n° 747.

(11) « *Crede fortiter te absolutum, et absolutus vere eris, quidquid sit de contritione* » (Denz. n° 751).

« lieu », ou plutôt un état d'existence où l'âme, privée de son corps par la mort, puisse encore souffrir pour se purifier totalement des stigmates du péché et achever d'expié la peine temporelle due au péché.

### Luther et la Bible

Commencée par l'affaire des Indulgences, la révolution luthérienne se développa avec une rapidité prodigieuse.

Elle trouva dès le début un précieux appui en la personne de l'Électeur de Saxe, le Prince Frédéric, dont l'aumônier et secrétaire, Maître Georges Spalatin, était un fidèle ami de Luther. Après une vaine entrevue avec le cardinal Cajetan, légat du pape, qui lui demandait de rétracter ses erreurs, Luther fit appel au pape « mieux informé », puis à un Concile général jusqu'au jour où il se convainquit que le pape n'était autre que l'Antéchrist. Finalement, il déclara : « *Désormais, le sort en est jeté pour moi, je méprise et la fureur et la faveur de Rome : je ne veux plus être réconcilié ni être en communion avec eux à jamais* »<sup>12</sup>.

Cette lettre marque une rupture définitive, rupture publiquement consacrée cinq mois plus tard lorsque Luther brûla en présence de la population de Wittenberg la Bulle que le pape lui avait fait parvenir pour le

(12) Lettre à Spalatin, 10 juillet 1520.



*Le prince-électeur Frédéric de Saxe, qui a protégé Martin Luther pendant la Réforme. De la gravure sur bois par Albrecht Dürer en 1524.*

sommer une dernière fois de rétracter ses erreurs sous peine d'excommunication.

L'empereur Charles-Quint aurait dû, en principe, promulguer aussitôt l'édit impérial exécutoire de la Bulle que Rome avait préparé. Mais bien des princes allemands, pour des raisons politiques autant que religieuses, avaient été sensibles aux arguments du « Manifeste à la noblesse chrétienne d'Allemagne » que Luther venait de publier. Charles-Quint décida de porter l'affaire devant la Diète d'Empire convoquée à Worms et Luther reçut un sauf-conduit pour venir y présenter sa défense. Mis au ban de l'Empire, il fut enlevé sur le

chemin du retour par des agents de son Prince, l'Electeur de Saxe, qui le cacha près de dix mois au château de la Wartbourg (4 mai 1521 - 1<sup>er</sup> mars 1522).

Mais ses amis ne restaient pas inactifs et bientôt Luther put repaître au grand jour. Le catholicisme fut aboli dans tout le territoire de l'Electorat de Saxe et remplacé par le culte luthérien, c'est-à-dire par une nouvelle liturgie comprenant des prêches et des cantiques en allemand, une nouvelle façon d'administrer les sacrements dont le nombre est réduit de sept à deux : le baptême et la Sainte Cène.

C'est à ce moment que Luther mena à bien une œuvre capitale : sa traduction allemande de la Bible.

Cette dernière, quoi qu'il ait dit, n'était point tombée « dans un oubli universel » car, depuis l'invention de l'imprimerie, il y avait déjà eu avant lui 156 éditions latines et 17 traductions allemandes et par ailleurs, comme on l'a vu, l'Écriture sainte faisait l'objet d'un enseignement privilégié à l'église et dans les chaires universitaires.

Mais la traduction de Luther, faite dans un beau style et avec le souci constant d'être comprise du peuple, marqua un tournant dans l'évolution de la langue allemande et contribua pour beaucoup dans la diffusion de la Réforme. (...) Le magistère

catholique commença à se méfier non certes de la Bible elle-même, mais de sa diffusion en langue vulgaire dans le peuple. **La traduction luthérienne, en fait, n'était pas absolument fidèle et comportait en maints endroits des gloses ou des mots ajoutés pour que l'on comprît le texte dans le sens choisi par Luther.**

Ainsi, il avait « complété » par le mot « seule » la célèbre phrase de l'Épître aux Romains : « *Nous proclamons qu'un homme est justifié par la foi* »<sup>13</sup>. On pouvait craindre d'autres abus et l'on a bien vu, en effet, ce que le texte sacré a pu devenir entre les mains des fondateurs de sectes, dès le temps de Luther. Cependant, cette grande prudence du magistère a pu faire croire pendant longtemps que l'Église catholique était ennemie de la Bible et certains catholiques pensèrent même que la Bible était un livre protestant ! On voit bien, aujourd'hui, d'où provient le malentendu et les directives du magistère vont toutes dans le sens d'une diffusion aussi large que possible des Écritures à condition, naturellement, que leur étude soit abordée avec la formation et le discernement convenables.

Pour Luther, il s'agissait que la Bible soit comprise comme il la comprenait lui-même. Il la dresse, croit-il, contre l'Église de Rome. En

---

(13) Rom. III, 28-29.

fait il oppose seulement au sens traditionnel le nouveau sens qu'il y trouve et dont il croit avoir l'intelligence par l'autorité directe du Saint-Esprit. Le « libre-examen » n'est pas son fait. On le vit bien dans sa controverse avec Erasme qui lui fit écrire, en réponse au « *De libero arbitrio* » de l'humaniste de Rotterdam, son « *De servo arbitrio* » (du serf-arbitre). Il y déclare que « *c'est à l'Esprit qu'il faut recourir pour comprendre toute l'Écriture et même la moindre de ses parties* ». Si Erasme n'entend pas l'Écriture comme lui, cela signifie simplement qu'au lieu de se laisser guider par le Saint-Esprit, il suit sa raison ou sa science humaine. Si

on lui demande ce qui lui donne à lui, Luther, la certitude de détenir la seule interprétation valable des Écritures, la seule inspirée du Saint-Esprit, il répond qu'il n'y a pas de sa part une « interprétation » et que le sens qu'il donne est évident pour tous ceux qui ont la foi car le texte sacré ne contient aucune véritable obscurité : « *Il n'y a rien là qui puisse être obscur ou douteux, mais tout a été amené par la Parole dans la lumière la plus sûre et tout est clair*

*pour tout l'univers de ce qui est contenu dans les Écritures* ». Que peut-on objecter à cette pétition de principe sinon qu'elle marque le triomphe du subjectivisme ?

### Luther opposé aux autres réformateurs

En arrachant la Bible à l'Église, Luther voulut la poser comme seule autorité révélée, mais les difficultés

commencèrent aussitôt lorsque d'autres réformateurs s'avisèrent d'y découvrir d'autres sens que celui que Luther déclarait si sûr et si clair. C'est ainsi qu'Ulrich Zwingli (1484-1531), à Zurich, et Jean Œcolampade (1482-1531), à Bâle, soutenaient que les paroles du Christ :

« *Ceci est mon corps* » prononcées sur le pain à la Sainte Cène voulaient dire « *Ceci représente mon corps* » ou « *Ceci est l'image de mon corps* » alors que Luther tenait encore fermement que le Corps du Christ était réellement présent substantiellement dans le pain (bien qu'il ait rejeté la notion catholique de « transsubstantiation » au profit de sa théorie personnelle de l'« impanation » selon laquelle la substance du corps du Christ coexiste avec la substance du pain).



Luther ne supporta guère qu'on lui fit opposition d'autant plus que, contrairement à son dogme fondamental sur le péché originel et sur le serf-arbitre, Zwingli, nourri d'humanisme, n'admettait pas la corruption totale de la nature humaine. Il s'ensuivit ce que l'on a appelé la « querelle sacramentaire » pendant laquelle les adversaires ne se ménagèrent pas les invectives les plus dures. Finalement le jeune Landgrave Philippe de Hesse<sup>14</sup>, qui avait imposé la Réforme dans ses États et souhaitait faire l'unité des États protestants contre l'Empereur et les catholiques, s'entremet pour tenter une réconciliation et convoqua à Marbourg, sa capitale, les principaux responsables de la Réforme. Comme on pouvait s'y attendre, le colloque de Marbourg (29 septembre - 3 octobre 1529) n'aboutit à aucune concession de part ou d'autre sur le point en litige et l'on se contenta de se déclarer d'accord sur tous les autres points.

Ce colloque donna l'occasion à Luther de codifier les articles discutés à Marbourg qui devinrent les articles de Schwabach (16 octobre 1529) et servirent de base au luthéranisme avec le « Petit Catéchisme » publié la même année.

#### LUCIEN MÉROZ

(14) Philippe I<sup>er</sup>, dit « le Magnanime » (1504-1567), Landgrave de Hesse de 1518 à sa mort.



#### PÈLERINAGE D'ÉCÔNE À SAINT-MAURICE

*Pèlerinage de la Tradition  
au champ des martyrs*

**samedi 6 mai 2017**

- 08h30 Messe à Écône
- 10h00 Départ du pèlerinage
- 13h00 Repas tiré du sac au coude du Rhône (13° km)
- 14h00 Suite du pèlerinage
- 17h00 Arrivée à Vérolle (25° km)
- 18h00 Clôture du pèlerinage



#### PÈLERINAGE MARGUERITE BAYS

*dimanche après l'Ascension*

**dimanche 28 mai 2017**

#### Renseignements :

Maison « Domus Dei » / Route de la  
Vudalla 30 / 1667 Enney



#### PÈLERINAGE DE CHARTRES À PARIS

*« Mon Cœur Immaculé  
sera ton refuge... »*

**samedi 3, dimanche 4 et  
lundi 5 juin 2017**

#### Renseignements et inscriptions :

- **adultes** : Stéfane Perruchoud  
tél. 079 577 28 85
- **chapitre enfants** : Sidonie Conus  
tél. 079 529 35 73



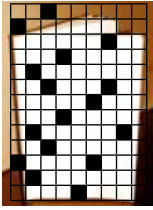
#### PÈLERINAGE DE BOURGUILLON

*à N.-D. gardienne de la foi*

**mardi 1<sup>er</sup> août 2017**

#### Renseignements :

Maison « Domus Dei » / Route de la  
Vudalla 30 / 1667 Enney



## DÉCOUVREZ UN AUTEUR, UN LIVRE

# TÉLÉGRILLES N° 101

Remplissez la grille alphabétique ci-contre avec les mots répondant aux définitions. Répartissez toutes les lettres dans la grille carrée ci-dessous, chacune selon son numéro. ① La grille carrée vous donnera une citation extraite d'un livre et ② la première colonne verticale de la grille alphabétique vous donnera l'initiale du prénom, le nom de l'auteur, et une partie du titre de l'ouvrage en question. 📖 Votre réponse doit comporter les éléments ① et ② !

M 1		G 2	E 3		B 4	I 5	K 6	A 7	F 8	L 9	T 10		C 11	N 12
X 13		O 14	U 15		S 16	D 17	H 18	B 19	R 20		P 21	J 22	N 23	T 24
E 25		M 26		S 27	K 28	A 29		O 30	V 31	Q 32		Y 33	H 34	
F 35	C 36	N 37	P 38	W 39	G 40		W 41		L 42	S 43	E 44		R 45	J 46
	T 47	K 48	I 49	A 50	X 51		D 52	B 53	M 54	O 55	N 56	H 57	G 58	R 59
L 60	J 61	C 62		U 63	K 64	W 65		V 66	X 67	Q 68	E 69		F 70	T 71
	R 72	N 73	H 74		A 75	S 76	X 77	I 78	C 79		P 80	Q 81		M 82
V 83	U 84	B 85	L 86	T 87	K 88		G 89	A 90	P 91		D 92	J 93	Q 94	U 95
E 96	H 97	Y 98		P 99	N 100	D 101	B 102	K 103	G 104	M 105	C 106		F 107	R 108
	X 109	S 110	U 111		V 112	I 113		P 114	J 115		D 116	R 117	H 118	
L 119	S 120	F 121		V 122	K 123	A 124	B 125	Q 126	O 127	E 128	T 129		H 130	C 131
I 132	U 133	M 134	X 135		P 136	V 137		S 138	F 139	T 140	B 141		R 142	L 143
Q 144		D 145	U 146		E 147	O 148	J 149	H 150	V 151		Y 152	C 153	I 154	Q 155
G 156	A 157	N 158	S 159	R 160		T 161	M 162	U 163		F 164	X 165	P 166	B 167	O 168
D 169		Y 170	I 171	L 172	V 173	E 174	Q 175	J 176	G 177	K 178	C 179	O 180		





A	7	157	75	50	124	29	90	
B	53	167	141	4	19	125	102	85
C	62	11	179	36	79	153	106	131
D	92	101	169	52	145	116	17	
E	3	147	69	25	128	96	44	174
F	70	139	35	164	8	107	121	
G	89	2	40	177	58	104	156	
H	118	34	57	97	130	150	74	18
I	113	49	132	154	5	78	171	
J	176	61	149	93	22	115	46	
K	28	178	64	48	6	123	103	88
L	119	172	86	9	60	143	42	
M	134	26	1	105	82	54	162	
N	23	73	37	158	12	100	56	
O	148	127	14	55	30	180	168	
P	99	166	136	38	114	21	80	91
Q	126	94	155	81	68	32	175	144
R	142	45	117	108	59	72	160	20
S	159	16	120	76	110	43	27	138
T	161	47	24	87	140	10	71	129
U	84	95	63	133	15	111	163	146
V	31	112	173	137	66	151	83	122
W	39	41	65					
X	109	165	67	77	135	51	13	
Y	33	152	170	98				

- A Journaliste payé à la ligne
- B Le Christ en envoya 72, deux par deux
- C Celui de printemps définit Pâques
- D Variété de labre
- E Conformité à la filiation
- F Lames de bois profilées
- G Jeu d'orgue imitant la flûte
- H Sortant de son lit
- I Toutes les activités
- J Robe de cheval semée de poils blancs
- K Ecaille des ailes de papillon
- L Coléoptère carnivore vivant en eau douce
- M Insultes
- N Bleu, c'est le plus grand des animaux
- O Bancals
- P Réconfortées
- Q Politique axée sur les meilleurs
- R Moquerie
- S Stérilisés par vapeur
- T Nationalisés
- U Cardigan
- V Acceptes le principe
- W A cet endroit !
- X Transférasse par la banque
- Y Arbre au latex toxique

☞ Envoyez-nous vos réponses  
jusqu'au 10 mars 2017

**SOLUTION DE LA PRÉCÉDENTE TÉLÉGRILLE :**

« *(Mais une fois encore,) ce n'est pas à nous de choisir notre avenir ou même de le planifier. On peut essayer, et il est même fortement conseillé d'avoir des rêves, mais s'ils ne sont pas conformes à ce qu'il a choisi pour nous, ils ne se réaliseront pas.* »

Agathe Brunet, "Guéris vite ou va au ciel !"

📖 **Tous les participants qui nous ont fait parvenir leur réponse à la précédente télégrille ont reçu un exemplaire du livre en guise d'étrennes !**



## VIE SPIRITUELLE

# LES EXERCICES SPIRITUELS EN SUISSE ROMANDE

*Sauf mention contraire les exercices spirituels selon la méthode de saint Ignace de Loyola ont pour prédicateurs les abbés Philippe Lovey et Bernard Carron. En fonction du nombre de retraitants, il n'est pas exclu qu'il y ait aussi un troisième prédicateur.*

### **Retraites de Saint Ignace pour Messieurs et Jeunes gens :**

- du lundi 21 au samedi 26 août 2017
- du mardi 26 au dimanche 31 décembre 2017

### **Retraites de Saint Ignace pour Dames et Jeunes filles :**

- du lundi 20 au samedi 25 février 2017
- du lundi 5 au samedi 10 juin 2017
- du lundi 6 au samedi 11 novembre 2017

### **Retraites pour foyers chrétiens (couples) :**

- du lundi 3 au jeudi 6 avril 2017
- du lundi 4 au jeudi 7 décembre 2017

### **Retraite mariale montfortaine (mixte) :**

- du lundi 8 au samedi 13 mai 2017

*prédicateurs : abbés Claude Pellouchoud et Jean-François Mouroux*

### **Retraite de vie chrétienne (mixte) :**

- du lundi 7 au samedi 12 août 2017

### **Renseignements et inscriptions :**

Maison « Domus Dei » / Route de la Vudalla 30 / 1667 Enney

Tél. 026 921 11 38 / courriel : domusdei@fsspx.ch

# La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X en Suisse

<b>MENZINGEN ZG</b> 6313	Maison générale Priorat Mariä Verkündigung Schwandegg  <b>041 / 757 10 50</b>	MGR BERNARD FELLAY, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL P. NIKLAUS PFLUGER - P. ALAIN-MARC NÉLY P. CHRISTIAN THOUVENOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL P. PABLO SUÁREZ, ÉCONOME GÉNÉRAL P. ARNAUD ROSTAND - P. PABLO BILLONI P. FRANK RICCOMINI - P. RAPHAËL GRANGES
<b>RICKENBACH SO</b> 4613	Maison du district Priorat St. Niklaus von Flüe Solothurnerstrasse 11  <b>062 / 209 16 16</b>	P. PASCAL SCHREIBER, SUPÉRIEUR DE DISTRICT P. DAVID KÖCHLI, ÉCONOME DE DISTRICT P. GEORG PFLUGER - P. LUDGER GRÜN - P. MARKUS HEGGENBERGER - P. THIBAUD FAVRE P. VOLKER SCHULTZE
<b>ECÔNE VS</b> 1908	Séminaire International Saint-Pie X Ch. du Séminaire 5 / Ecône <b>027 / 305 10 80</b>	ABBÉ BENOÎT DE JORNA, DIRECTEUR ABBÉ ARNAUD SÉLÉGNY - ABBÉ CLAUDE BOIVIN ABBÉ JEAN-MICHEL GLEIZE - ABBÉ VINCENT D'ANDRÉ - ABBÉ BERNARD DE LACOSTE
<b>ENNEY FR</b> 1667	Maison « Domus Dei » Rte de la Vudalla 30 <b>026 / 921 11 38</b>	ABBÉ PHILIPPE LOVEY, PRIEUR, ASSISTANT DE DISTRICT - ABBÉ BERNARD CARRON ABBÉ HEINRICH MÖRGEI
<b>LUZERN LU</b> 6014	Priorat St. Josef Luzernerstrasse 90 <b>041 / 252 08 35</b>	P. THOMAS SUTER, PRIEUR P. STEFAN BIEDERMANN P. ALEXANDRE MARET
<b>OBERRIET SG</b> 9463	Priorat St. Karl Borromäus Staatsstrasse 87 <b>071 / 761 27 26</b>	P. MATTHIAS GRÜN, PRIEUR P. OTTO HUWILER
<b>ONEX GE</b> 1213	Prieuré St-François de Sales Ch. de la Genève 10 <b>022 / 792 23 19</b> (prieuré) ou <b>022 / 793 42 11</b> (école)	MGR ALFONSO DE GALARRETA, RÉSIDENT ABBÉ JEAN-FRANÇOIS MOUROUX, PRIEUR ABBÉ GÉRARD HERRBACH ABBÉ LAURENT BISELX - ABBÉ JEAN DE LOÏE
<b>RIDDÉS VS</b> 1908	Chapelle des saints Cœurs de Jésus et de Marie Route du Raffort 16 <b>027 / 306 46 66</b>	ABBÉ PIERRE EPINEY, CURÉ ABBÉ STÉPHANE GRENON  OU <b>076 / 326 16 07</b>
<b>SALVAN VS</b> 1922	Noviciat Ste-Thérèse de l'E.-J. La Combe 22	<b>027 / 761 21 28</b> (SœURS) <b>027 / 761 21 40</b> (AUMÔNERIE)
<b>SIERRE VS</b> 3960	Prieuré du Sacré-Cœur Route des Lacs 25 <b>027 / 455 53 22</b>	ABBÉ YANN VONLANTHEN, PRIEUR ABBÉ PIERRE-MARIE MARET ABBÉ SEVERIN ZAHNER
<b>VOUVRY VS</b> 1896	Prieuré St-Antoine Avenue du Valais 14 <b>024 / 481 66 10</b>	ABBÉ ANDRÉ MARET, PRIEUR ABBÉ HÉRVÉ GRESLAND ABBÉ CLAUDE PELLOUCHOUD
<b>WANGS SG</b> 7323	Institut Sancta Maria Vorderbergstrasse 2 <b>081 / 720 47 50</b>	P. PIRMIN SUTER, RECTEUR P. MATTHIAS GAUDRON - P. GEORG KOPF P. LEONHARD AMSELGRUBER P. JEAN-JACQUES UDRESSY
<b>WIL SG</b> 9500	Priorat der Heiligen Familie St. Gallerstrasse 65 <b>071 / 913 27 30</b>	P. STEFAN PFLUGER, PRIEUR, ASSISTANT DE DISTRICT - P. MARKUS BAYER, RECTEUR P. MARKUS KRETZ

# HORAIRE DES MESSES POUR LA SUISSE OCCIDENTALE

(adresses des prieurés à l'intérieur du bulletin)

Lieu	Adresse	Dimanche / semaine
École Saint-François de Sales <b>1213 ONEX GE</b>	Rue Gaudy-le-Fort 23	— / 7h15 (lu-sa), période scolaire : 11h10 (je-ve)
Oratoire Saint-Joseph <b>1227 CAROUGE GE</b>	Avenue C <sup>al</sup> Mermillod 9	08h30, 10h00, 18h30 / 18h30 (lu-ve), 8h30 (sa)
Chapelle N.-D. de Lourdes <b>39220 LES ROUSSES (FRANCE)</b>	2770, route du Lac Le Vivier	10h00 / 18h30 (1 <sup>er</sup> ve, sa)
Église du Saint-Esprit <b>2800 DELÉMONT JU</b>	Rue de la Prévôté 1	9h15 / 18h30 (me, ve), 9h15 (1 <sup>er</sup> sa)
Chapelle de la Présentation de Marie – <b>1006 LAUSANNE VD</b>	Chemin de Montolivet 19	10h00 / 18h30 (me, ve), 18h00 (sa)
Carmel Marie Reine des Anges <b>1071 CHEXBRES VD</b>	Chemin des Curnilles 30	7h45 / 8h00
Église N.-D. de Lépante <b>1820 MONTREUX VD</b>	Rue de la Gare 24	10h15 / 18h30 (ma, je, 1 <sup>er</sup> ve, 1 <sup>er</sup> sa)
Maison de retraites <i>Domus Dei</i> <b>1667 ENNEY FR</b>	Rte de la Vudalla 30	9h30 / 7h15 (1 <sup>er</sup> je 19h30, 1 <sup>er</sup> ve 18h30, 1 <sup>er</sup> sa 18h00)
N.-D. Gardienne de la Foi <b>1763 GRANGES-PACCOT FR</b>	Route du Coteau 6	9h30 / 18h30 (ma, ve, 13), 18h00 (1 <sup>er</sup> sa)
Chapelle Saint-Antoine <b>1870 MONTHÉY VS</b>	Avenue du Simplon 100 E	9h30 et 18h30 / 8h00 (lu, me, sa), 18h30 (ma, je, ve)
Noviciat Sainte-Thérèse de l'E.-J. <b>1922 SALVAN VS</b>	La Combe 22	10h00 / 7h15
Chapelle N.-D. des Roses <b>1920 MARTIGNY VS</b>	Avenue du Léman 33	— / 17h00 (ma, ve)
Église du Cœur Immaculé <b>1908 ECÔNE/RIDDES VS</b>	Séminaire Saint-Pie X Ch. du Séminaire 5	7h15, 8h30*, 10h00 / 6h00*, 7h15 (6h50 fêtes*), 17h30* (* – sauf vac.)
Chapelle des Saints Cœurs de Jésus et de Marie - <b>1908 RIDDES VS</b>	Route du Raffort 16	7h45, 9h30, 18h00 / 18h00
Église de la Sainte-Famille <b>1950 SION VS</b>	Rue de la Bourgeoise 9	9h30, 18h00 / 18h00 (lu-me, ve), 7h45 (je, sa)
Prieuré du Sacré-Cœur <b>3960 SIERRE VS</b>	Route des Lacs 25	8h00 / 18h30 (je, 1 <sup>er</sup> ve, 1 <sup>er</sup> sa), 6h45 (lu-me, ve, sa)

Ce bulletin est diffusé gratuitement auprès de nos fidèles de Suisse romande, qui pourront soit le prendre dans nos chapelles, soit le recevoir par courrier. A cet effet, veuillez bien transmettre vos coordonnées postales à l'adresse reprise en page 2 du bulletin. – Ceux qui désirent aider le district de Suisse peuvent le faire au moyen du bulletin de versement joint.